



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 février 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Point 157 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

## Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	6
A. Vue d'ensemble . . . . .	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	10
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	12
II. Ressources financières . . . . .	49
A. Vue d'ensemble . . . . .	49
B. Gains d'efficacité . . . . .	50
C. Taux de vacance de postes . . . . .	51
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	52
E. Formation . . . . .	53
F. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	53
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	54
H. Projets à effet rapide . . . . .	55
I. Centre régional de services, Entebbe : ressources financières . . . . .	56
III. Analyse des variations . . . . .	57



IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	61
V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/283, aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne. . . . .	61
Annexes	
I. Définitions . . . . .	74
II. Organigrammes . . . . .	76
III. Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre. . . . .	78
Carte . . . . .	85

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 947 076 900 dollars des États-Unis.

Ce budget couvre le déploiement de 525 observateurs militaires, 9 450 soldats, 715 membres de la Police des Nations Unies, 997 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 120 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 353 Volontaires des Nations Unies, 40 agents fournis par des gouvernements et 19 personnes occupant des postes de temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montants répartis (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	298 521,9	321 648,5	313 997,4	(7 651,1)	(2,4)
Personnel civil	224 516,7	229 847,6	248 299,5	18 451,9	8,0
Dépenses opérationnelles	409 413,4	386 503,9	384 780,0	(1 723,9)	(0,4)
<b>Montant brut</b>	<b>932 452,0</b>	<b>938 000,0</b>	<b>947 076,9</b>	<b>9 076,9</b>	<b>1,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 919,9	25 325,9	27 431,6	2 105,7	8,3
<b>Montant net</b>	<b>907 532,2</b>	<b>912 674,1</b>	<b>919 645,3</b>	<b>6 971,2</b>	<b>0,8</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)					
<b>Total</b>	<b>932 452,0</b>	<b>938 000,0</b>	<b>947 076,9</b>	<b>9 076,9</b>	<b>1,0</b>
Crédits additionnels ouverts pour les référendums au Soudan (résolution 65/257)	–	70 026,3	–	–	–

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montants répartis (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	-	991,8	-	-	-
<b>Montant net des crédits additionnels</b>	-	<b>69 034,5</b>	-	-	-
<b>Total 2010/11 (montant brut)</b>	-	<b>1 008 026,3</b>	<b>947 076,9</b>	<b>(60 949,4)</b>	<b>(6,0)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	-	26 317,7	27 431,6	(1 113,9)	4,2
<b>Total 2010/11 (montant net)</b>	-	<b>981 708,6</b>	<b>919 645,3</b>	<b>(62 063,3)</b>	<b>(6,3)</b>

### Ressources humaines<sup>a</sup>

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Person-nel recruté sur le plan international	Person-nel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Postes de temporaire <sup>c</sup>	Volon-taires des Nations Unies	Person-nel fourni par des gouver-nements	Obs-ervateurs élec-toraux civils	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	74	74	-	3	-	-	<b>151</b>
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	64	76	-	3	-	-	<b>143</b>
<b>Composantes</b>											
Processus de paix											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	33	147	86	88	-	-	<b>354</b>
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	28	145	16	21	-	-	<b>210</b>
Sécurité											
Effectif approuvé 2010/11	525	9 450	-	-	6	186	-	-	-	-	<b>10 167</b>
Effectif proposé 2011/12	525	9 450	-	-	6	186	-	-	-	-	<b>10 167</b>
Gouvernance											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	715	-	112	296	-	61	40	-	<b>1 224</b>
Effectif proposé 2011/12	-	-	715	-	110	297	-	61	40	-	<b>1 223</b>

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Postes de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Observateurs électoraux civils	Total
<b>Aide humanitaire, relèvement et réintégration</b>											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	118	246	-	83	-	-	<b>447</b>
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	112	245	-	83	-	-	<b>440</b>
<b>Appui</b>											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	755	2 129	3	185	-	-	<b>3 072</b>
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	668	2 166	3	185	-	-	<b>3 022</b>
<b>Centre régional d'Entebbe (Ouganda)</b>											
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	9	5	-	-	-	-	<b>14</b>
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2010/11	525	9 450	715	-	1 098	3 078	89	420	40	-	<b>15 415</b>
Effectif proposé 2011/12	525	9 450	715	-	997	3 120	19	353	40	-	<b>15 219</b>
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(101)	42	(70)	(67)	-	-	<b>(196)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005). Il a récemment été prorogé jusqu'au 30 avril 2011 par la résolution 1919 (2010) du Conseil.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de favoriser la réconciliation nationale et d'instaurer une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs qui apparaissent dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (processus de paix; sécurité; gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration; appui) qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. Leur variation par rapport au budget de 2010/11, y compris du fait de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La structure de la MINUS est fondée sur son mandat et dictée par un certain nombre de facteurs, dont la taille considérable du pays, les problèmes liés au réseau de transport, la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs soudanais, conformément à l'Accord de paix global, ainsi que la nécessité de répartir les ressources entre les deux principales zones d'intervention de la Mission, à savoir le Sud-Soudan et « les trois zones ».

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

#### **Vue d'ensemble**

6. Pendant l'exercice 2011/12, la MINUS s'efforcera principalement de fournir un appui à la mise en œuvre des accords post-référendaires et de régler les questions relatives à l'Accord de paix global qui sont encore en suspend. Elle continuera d'œuvrer dans un contexte politique et opérationnel caractérisé par des incertitudes quant au calendrier et aux modalités de déroulement d'événements importants, de graves problèmes liés à la gouvernance et une situation d'instabilité et d'insécurité dans le sud du pays et les trois zones de transition, ainsi que l'interaction de processus politiques parallèles dans le Darfour et les relations plus larges entre le Nord et le Sud à la suite des référendums. On part cependant du principe que les parties concernées sont prêtes à continuer de mettre en œuvre les accords post-référendaires et que l'environnement dans lequel la MINUS opère sera propice à l'exécution de son mandat.

7. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative au régime commun des Nations Unies, le présent rapport rend compte de la suppression proposée de 55 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, à savoir 4 P-4, 17 P-3, 6 P-2 et 28 postes d'agent du Service mobile, et de la transformation proposée de 44 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national ont également été ajustés pour tenir compte de ces changements.

### **Processus de paix**

8. La MINUS continuera d'exécuter son mandat principal en soutenant autant que faire se peut la mise en œuvre pacifique des accords post-référendaires avec l'accord des parties. Elle entend cependant être prête aussi à faire face aux conséquences d'un échec éventuel de ces accords, qui pourraient entraîner une rapide détérioration de la situation en matière de sécurité dans le Sud.

9. La Mission fournira ses bons offices aux parties pour soutenir les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre les accords post-référendaires. Elle aidera donc les parties à parvenir à un accord sur le partage des richesses, la démarcation des frontières et d'autres questions qui n'ont pas encore été réglées pour assurer la stabilité au lendemain des référendums et la stabilisation de la situation politique dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional et dans l'Abyei, en s'assurant que, dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, la Commission du bilan et de l'évaluation fonctionne normalement. Elle continuera également à offrir ses bons offices à la communauté internationale et aux organismes régionaux, tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

### **Sécurité**

10. Au cours de la période post-référendaire, la MINUS continuera à fournir une assistance à la réforme de la police dans le Nord et un appui au renforcement des capacités locales, tant de la police nationale que des services de police du Sud-Soudan. À ce titre, elle fournira un appui à la police, au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, à l'administration pénitentiaire, au secteur judiciaire, au renforcement du contrôle civil, à la réforme du secteur de la sécurité et aux initiatives de sécurité au niveau local.

11. La Mission entend continuer de contrôler et de vérifier le respect du cessez-le-feu et des mesures de sécurité au cours de la période post-référendaire. Elle a revu ses affectations de personnel et de matériel dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude de 2008 sur les capacités militaires et procédera aux ajustements nécessaires pour faire en sorte que le déploiement des troupes permette de faire face aux besoins en cas de reprise du conflit.

12. La MINUS continuera de prévenir et réduire la violence contre les populations civiles dans les zones d'opérations et, le cas échéant, d'y mettre fin, d'assurer l'accès des agents humanitaires aux populations vulnérables, et d'aider tant le Gouvernement soudanais que le Gouvernement du Sud-Soudan à s'acquitter de leur responsabilité première en matière de protection des populations civiles. La MINUS travaillera en étroite collaboration avec les organismes et programmes des Nations Unies pour mettre en œuvre une stratégie rationnelle visant à protéger les civils, conformément à son mandat.

**Gouvernance**

13. La Mission continuera de contribuer au renforcement des capacités, à l'élaboration de cadres législatifs, au renforcement du contrôle civil et à la gestion transparente des principaux ministères, institutions garantes de l'état de droit et organisations de la société civile dans le Sud-Soudan et de veiller au respect des droits civils et politiques et de promouvoir ces droits. À cet égard, elle coopérera avec les autorités pour relancer les travaux de la Commission nationale de la fonction publique et appuyer le renforcement des capacités de la fonction publique au Sud-Soudan, promouvoir une plus grande représentation des femmes à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée du Sud-Soudan, et promouvoir la réforme, tant de la police nationale que des services de police du Sud-Soudan, pour en faire des organisations opérant selon les normes internationales acceptées, et le fonctionnement efficace des commissions du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption et pour la paix.

14. La MINUS compte fournir un appui au renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme afin qu'elle puisse se pencher efficacement sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment la ratification des conventions internationales, l'adoption de lois de réforme et la création de bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan au niveau des États. Elle continuera de surveiller les violations des droits de l'homme et de promouvoir l'amélioration de la situation en la matière dans ses zones d'opérations.

15. La MINUS continuera d'encourager la promulgation de lois fondamentales et de soutenir, tant dans le Sud que dans le Nord du Soudan, la mise en œuvre d'un programme de réforme des services pénitentiaires prévoyant le renforcement des capacités, l'amélioration des principales infrastructures, la réadaptation des détenus et l'application d'un régime pénitentiaire. Elle continuera de fournir une assistance pour la promotion de mécanismes de gestion des conflits à l'échelle régionale et au niveau des États.

16. La MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mettront en application le programme de justice conjoint visant à combattre la culture de l'impunité qui règne dans l'État de Jonglei, en aidant le Gouvernement du Sud-Soudan à instaurer dans cet État des services de police, des tribunaux, un ministère public et des installations pénitentiaires efficaces. Ce programme sera particulièrement axé sur les départements les plus touchés par la violence à grande échelle.

**Aide humanitaire, relèvement et réintégration**

17. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en concertation avec le Gouvernement, la MINUS continuera de s'occuper des réfugiés, des rapatriés et des déplacés, de la réconciliation tribale et de l'insécurité alimentaire, afin d'apaiser les tensions et d'aider la population à trouver des moyens de subsistance durables, en particulier dans le Sud et dans les trois zones, et s'emploiera à rendre les dividendes de la paix visibles dans l'ensemble du Soudan. En étroite coopération avec l'équipe de pays, le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan, la MINUS poursuivra également son action de stabilisation dans les trois zones et au Sud-Soudan et continuera d'aider à opérer la transition entre la phase de l'aide humanitaire et celles du relèvement rapide et du

développement, selon qu'il conviendra, en se fondant sur des évaluations préliminaires.

18. La Mission continuera, par des moyens techniques et financiers, d'aider le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan à démobiliser et réintégrer environ 55 000 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins spéciaux. Une partie de la première phase et la deuxième phase du programme désarmement, démobilisation et réintégration se dérouleront au cours de l'exercice 2011/12.

19. La MINUS et le PNUD, en coopération avec le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et les Commissions du Nord et du Sud du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, continueront à assurer la coordination de la planification et de la mise en œuvre des efforts de démobilisation et de réintégration. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration restera souple et sera fondé sur des hypothèses de planification communes des principales parties prenantes, et tiendra compte des besoins spécifiques du Nord et du Sud du Soudan. À cet égard, la MINUS aidera également des acteurs nationaux à élaborer et appliquer des mesures visant à réduire la violence locale, en particulier dans le Sud-Soudan, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

### **Appui**

20. La composante appui de la Mission continuera de fournir un appui logistique, administratif et en matière de sécurité efficace et rationnel au personnel déployé dans toute la zone de la Mission – civils, militaires, membres de la police et personnel fournis par les gouvernements. La MINUS a tenu compte des recommandations des organes délibérants l'invitant à réaliser des gains d'efficacité importants et à améliorer ses services. Elle entrera dans sa phase de stabilisation et n'entreprendra aucune initiative nouvelle.

21. La Mission continuera d'encourager le développement des capacités nationales, en fournissant des possibilités et de formation professionnelle et de perfectionnement au personnel recruté sur la plan national, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale.

22. La composante continuera d'appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans les six sites de démobilisation et 13 bureaux d'État (10 dans le Sud et 3 dans les zones de transition) auxquels du personnel de la MINUS sera affecté. Selon sa situation géographique, le personnel recevra l'appui des bases d'opérations ou des postes de commandement de secteur. Des équipes mobiles de désarmement, démobilisation et réintégration constituées de personnel présent dans les sites existants pourront être déployées pour quelques semaines à la fois dans les zones éloignées et dans celles où les ex-combattants sont peu nombreux.

23. La composante appui continuera de fournir quotidiennement un appui logistique et administratif à 79 bases d'opérations, les postes de commandement de secteur se chargeant de l'entretien hebdomadaire et des gros travaux d'entretien. Il y a du personnel militaire et policier dans toutes les bases d'opérations, et le personnel civil des services organiques est présent dans les bases situées dans les capitales des États.

24. La MINUS continuera à fournir un appui à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) conformément au mémorandum d'accord définissant les modalités de mise en place de services communs, notamment dans des domaines comme la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, le contrôle des mouvements, la gestion du matériel, les transports et les services médicaux, les services de communication et d'informatique et le ravitaillement.

25. La MINUS s'attachera à mieux répondre aux besoins du personnel des Nations Unies en matière de détente et de loisirs dans les zones où les possibilités offertes sont rares ou inexistantes.

26. Pendant l'exercice 2011/12, la MINUS continuera comme avant à réduire son empreinte écologique en continuant à acheter et installer des incinérateurs biologiques thermiques dotés d'un système de récupération d'énergie et non polluants. Ceci permettra aussi de réduire les risques que la présence d'oiseaux peut poser pour les avions.

27. Ce n'est qu'après la publication des résultats des référendums que l'on pourra véritablement savoir si les ressources nécessaires en 2011/12 risquent de faire apparaître des variations importantes par rapport à celles qui avaient été prévues au budget de 2010/11.

### **C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

28. La coopération entre la MINUS et les autres missions de maintien de la paix de la région, notamment la MINUAD et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), se déroulera au niveau opérationnel. En particulier, la coordination des activités liées à la sécurité, menées par la composante militaire de la MINUS, devrait être assurée dans le cadre d'accords de liaison conclus entre la MINUS, la MINUAD et la MONUSCO. Les accords de coopération conclus avec la MONUSCO prévoient des échanges réguliers de renseignements entre les composantes militaire et sécurité des deux Missions, notamment sous la forme de rapports de situation et de rapports sur les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), quotidiens ou hebdomadaires, et d'un soutien logistique fourni par la MINUS à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans le nord de l'Ouganda et au Sud-Soudan et au représentant du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM). Par ailleurs, les responsables de la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUS rencontreront régulièrement des représentants de la MONUSCO et du SPLM pour examiner les questions de sécurité.

29. La MINUS continuera de fournir un appui à la MINUAD, en particulier à Khartoum, El Obeid et Port Soudan, pour réaliser des économies et gagner en efficacité, en particulier dans les domaines de la gestion de la flotte aérienne et de l'utilisation des appareils, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel, des transports et des services médicaux, des services de communication et d'informatique, du ravitaillement, de la gestion des installations et de la sécurité.

30. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services

ayant pour rôle de fusionner les fonctions administratives et de soutien de missions géographiquement proches dans un centre régional autonome, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport sur la Stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Ainsi qu'il est indiqué dans le premier rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643), suite à l'application d'une méthode particulière pour déterminer les fonctions et les ressources connexes qui pourraient être transférées au Centre régional de services d'Entebbe, qui consiste à analyser les avantages par rapport aux coûts, à prévoir les dépenses d'investissement initiales, les dépenses renouvelables, les risques et les facteurs d'atténuation, et à élaborer un plan de mise en œuvre précisant les principales phases du projet et les grandes étapes de sa réalisation, les quatre projets initiaux ci-après ont été identifiés : contrôle des arrivées et des départs pour le personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférence, et fonctionnement d'un centre intégré de contrôle des transports et des mouvements. Des fonctions supplémentaires susceptibles d'être transférées au Centre pourraient être identifiées au cours de l'exercice 2011/12.

31. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2011/12 qui est à la charge de la MINUS figurent dans le présent projet de budget. Au total, il est proposé de redéployer 14 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent recruté sur le plan national) de la MINUS au Centre régional de services (voir la section I.E du présent rapport). La part des coûts du Centre qui est à la charge de la MINUS (2 639 500 dollars) est indiquée dans la section II.I.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

32. L'équipe de pays des Nations Unies coordonne les activités opérationnelles de relèvement et de développement et, avec le concours des organisations non gouvernementales partenaires, toutes les interventions humanitaires au niveau national. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat reste le principal organisme chargé de la coordination de l'action humanitaire au Darfour et assure les renforts en cas de crise grave dans le reste du Soudan. Dans les États où elle est présente, la MINUS coordonne les activités visant à faire face localement aux crises humanitaires récurrentes susceptibles d'entraver l'application de l'Accord de paix global et aide le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi que les partenaires du système des Nations Unies et de la société civile, à organiser et faciliter la transition vers le relèvement et le développement.

33. Au sein de la MINUS, le Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration assure la mobilisation des différentes composantes de la Mission pour évaluer les activités humanitaires et de relèvement pluridisciplinaire à mettre en place en cas de crise humanitaire susceptible de compromettre l'application de l'Accord de paix global; exerce ses bons offices dans les États où la MINUS est présente, pour aider les autorités et les organisations non gouvernementales locales à organiser et faciliter la transition vers le relèvement et le développement; joue le rôle de médiateur impartial et désintéressé en facilitant le

règlement et la gestion des conflits humanitaires susceptibles de compromettre l'application de l'Accord de paix global; coordonne le déploiement des moyens logistiques et opérationnels de la Mission en cas de crise susceptible de compromettre l'application de l'Accord de paix global et pour faciliter la transition vers le relèvement et le développement; et joue le rôle d'instance neutre chargée de coordonner et de mobiliser l'aide internationale destinée à faciliter le passage à la phase de relèvement et de développement.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

34. Afin de faciliter la présentation des changements proposés dans le domaine des ressources humaines, six types d'interventions possibles sur les effectifs ont été définis. La terminologie relative à ces six catégories figure à l'annexe I.A du présent rapport.

### Direction exécutive et administration

35. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	4	7	13	7	–	–	32	46	–	78
Nombre de postes proposés 2011/12	1	4	7	11	3	–	–	26	46	–	72
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	(4)	–	–	(6)	–	–	(6)
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	3	2	2	–	–	8	8	1	17
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	3	2	1	–	–	7	9	1	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
<b>Bureau de la planification stratégique</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	–	–	–	–	2	–	2	4
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	–	–	–	–	2	–	2	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des affaires juridiques</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	3	1	1	–	–	5	3	–	8
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	3	1	1	–	–	5	3	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	2	8	-	-	-	10	5	-	15
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	6	-	-	-	8	5	-	13
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	-	-	(2)
<b>Bureau du porte-parole</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	2	-	-	-	-	2	1	-	3
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	-	-	-	-	2	1	-	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	-	2	1	2	-	-	6	3	-	9
Nombre de postes proposés 2011/12	1	-	2	1	2	-	-	6	3	-	9
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	2	1	1	4	-	-	9	8	-	17
Nombre de postes proposés 2011/12	1	2	1	1	3	-	-	8	9	-	17
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-
<b>Total</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	3	7	22	26	16	-	-	74	74	3	151
Nombre de postes proposés 2011/12	3	7	22	22	10	-	-	64	76	3	143
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(4)	(6)	-	-	(10)	2	-	(8)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent du Service mobile et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

36. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes P-3, 2 postes P-2 et 4 postes d'agent du Service mobile et de transformer 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Composante 1 : processus de paix**

37. La composante processus de paix englobe les activités entreprises par la MINUS dans les domaines des affaires politiques, des affaires civiles et des affaires électorales, ainsi que d'autres activités transversales concernant l'information et

l'égalité des sexes. Toutes ces activités ont pour objet d'aider les parties à appliquer les dispositions de l'Accord de paix global, notamment en ce qui concerne le partage du pouvoir et des richesses et la tenue des élections et des référendums.

38. Au cours de l'exercice 2011/2012, l'accent sera mis sur la fourniture d'une aide aux parties pour consolider les gains acquis dans l'application de l'Accord de paix global et la mise en application des accords post-référendaires dans le nord et le sud du Soudan, en particulier le tracé et la démarcation de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956, l'application du Protocole relatif à l'Abyei et la stabilisation de la situation politique dans les trois zones.

---

*Réalisations escomptées*

1.1 Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions, où la question du statut définitif du Sud-Soudan et des trois zones est réglée de manière pacifique conformément à l'Accord de paix global et où les accords post-référendaires entre les parties à l'Accord de paix global ouvrent la voie à l'unité continue ou à la séparation pacifique du Sud-Soudan.

*Indicateurs de succès*

1.1.1 Les parties à l'Accord de paix global acceptent les résultats des référendums et les appliquent de manière pacifique.

1.1.2 Les parties ont mené des négociations post-référendaires et appliquent effectivement et de manière équitable, dans le Nord et le Sud, les accords qui en découlent.

1.1.3 La Commission foncière nationale est administrée conformément à son mandat.

1.1.4 Le Comité technique spécial des frontières achève ses travaux (tracé et démarcation de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956)

1.1.5 Les résultats des consultations populaires organisées dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu sont acceptés par les parties à l'Accord de paix global et par la population de manière pacifique.

1.1.6 Application par les parties du Protocole relatif à l'Abyei et stabilisation de la situation politique dans les trois zones (États du Nil Bleu et du Kordofan méridional et Abyei)

---

*Produits*

- Consultations mensuelles avec le Gouvernement soudanais, le Gouvernement du Sud-Soudan et les partis politiques pour faciliter la mise en application des accords post-référendaires et conseils à ce sujet
- Offre de bons offices, dans le cadre de réunions d'information mensuelles et trimestrielles, à l'intention de la communauté internationale et d'organes régionaux tels que le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine sur les sujets suivants : appui à la réalisation des priorités et des tâches après les référendums; application des résultats des référendums et de la consultation populaire; application des accords post-référendaires et de sécurité; progrès concernant les aspects politiques de la gouvernance dans le Sud-Soudan; situation politique dans le Nord et le Sud et ses incidences sur le plan de la sécurité, en particulier dans le Sud; et effets, sur le Darfour et la région, de la mise en œuvre des accords post-référendaires
- Fourniture de conseils, à l'occasion de réunions mensuelles, au Gouvernement du Sud-Soudan sur l'édification de l'État et le partage des richesses, selon que de besoin

- 4 rapports du Secrétaire général et 4 réunions d'information à l'intention du Conseil de sécurité, concernant le Soudan
- Appui technique et logistique au Comité technique spécial des frontières, tout au long du processus de tracé et de démarcation de la frontière, y compris pour l'évaluation technique et, si nécessaire, la neutralisation des mines et des risques explosifs de guerre; offre de bons offices aux parties à l'Accord de paix global sur les questions de démarcation de la frontière et soutien des autorités locales dans le règlement des conflits frontaliers survenant sur la ligne de démarcation établie le 1<sup>er</sup> janvier 1956
- Assistance aux parties sur la gestion des conflits (conflits tribaux, transhumance) pour les aider à surmonter leurs désaccords et à définir une approche commune pour l'organisation de consultations populaires grâce à l'offre de bons offices; assistance aux parties pour les aider à cerner et régler les questions litigieuses en créant des groupes de discussion dans 16 localités, et en organisant, dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, 2 ateliers destinés chacun à 60 participants (représentants des principaux partis politiques, des gouvernements des États, des groupes tribaux et de la société civile); alerte rapide, facilitation de conférences de paix et travail sur les causes profondes des conflits; élaboration d'un document d'orientation sur la définition des droits de pâturage de la tribu Misseriya et d'autres tribus qui empruntent des chemins de transhumance traversant la frontière établie le 1<sup>er</sup> janvier 1956; élaboration de propositions sur les mesures à prendre, dans le cadre d'ateliers organisés dans les États du Bahr el Ghazal septentrional (1), du Kordofan méridional (2) et du Nil Bleu (1) et dans l'Abyei (1), destinés chacun à 50 participants (représentants des gouvernements des États, des groupes tribaux, de la société civile et des milieux universitaires) et adoption de ces propositions par les parties à l'Accord de paix global qui les prendront en compte dans les accords postréférendaires; et organisation de 2 ateliers régionaux à Djouba et Khartoum, destinés chacun à 30 participants, pour examiner ces propositions
- Organisation de 6 ateliers à Khartoum (3) et Djouba (3), destinés chacun à 30 journalistes, sur le rôle des médias dans le règlement et l'atténuation des conflits
- Organisation de 31 ateliers à l'intention d'au moins 1 500 participants sur la coexistence pacifique, la gestion et l'atténuation des conflits, la diversité culturelle et le partage des ressources naturelles et des expériences passées en matière de gestion des conflits au niveau local
- Organisation de 6 réunions au niveau local dans l'Abyei, sur l'application du Protocole relatif à l'Abyei et des accords postréférendaires, en collaboration avec les autorités locales et les responsables locaux, à l'intention des habitants de l'Abyei, des dirigeants locaux et des chefs tribaux
- Campagne d'information, y compris des campagnes multimédia à l'appui des accords postréférendaires et des questions connexes, dont 10 sur la participation des femmes à la vie politique et économique, la participation des jeunes dans la société civile après les référendums, le dialogue et la transition pacifiques dans le Soudan d'après les référendums, la participation des citoyens au développement politique dans le Soudan d'après les référendums et la compréhension des problèmes auxquels se heurte un nouveau pays et l'importance de la transition pacifique; production à Khartoum et à Djouba d'émissions radiophoniques devant être diffusées 24 heures par jour, 7 jours par semaine dans tout le Soudan (6 heures par jour sur ondes courtes) et à travers le Sud-Soudan sur un réseau de 25 relais-radio FM; 10 expositions photographiques itinérantes; entretien des expositions photographiques permanentes existantes; diffusion de 42 programmes vidéo, annonces d'intérêt public, brefs passages publicitaires et magazines vidéos, sur des sujets tels que les accords postréférendaires, la consultation populaire et les faits nouveaux sur les plans politique et humain
- Organisation de 8 ateliers à l'intention des femmes élues aux assemblées législatives des États pour leur faire prendre conscience de leur aptitude à l'exercice du pouvoir et renforcer leurs capacités de mobiliser la population et de plaider la cause des droits des femmes et de l'adoption d'une législation sensible aux problèmes des femmes à Djouba, Rumbek, Wau, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Khartoum

- Organisation de 2 ateliers sur les capacités de direction à Djouba et Khartoum, à l'intention des femmes élues aux assemblées législatives aux niveaux régional (Gouvernement du Sud-Soudan) et national (Gouvernement d'unité nationale)
- Organisation d'une conférence régionale et d'une conférence nationale de formation de formateurs et de 5 ateliers au niveau des États sur le rôle des jeunes femmes dans la promotion d'une paix durable au Soudan, à Wau, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin et Rumbek

*Facteurs externes* : Les intervenants internationaux et régionaux soutiennent la mise en œuvre de tous les accords signés et apportent une aide politique et financière aux processus de mise en œuvre. Les parties à l'Accord de paix global demeurent disposées à continuer de coopérer avec les Nations Unies.

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Division de l'assistance électorale</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	-	1	-	-	-	2	2	67	<b>71</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	<b>(1)</b>	-	<b>(1)</b>	-	-	-	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(67)</b>	<b>(71)</b>
<b>Total partiel</b>											
Nombre de postes de temporaire (autre que pour les réunions) approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	10	18	11	-	-	39	31	-	70
Nombre de postes de temporaire (autre que pour les réunions) proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(10)</b>	<b>(18)</b>	<b>(11)</b>	-	-	<b>(39)</b>	<b>(31)</b>	-	<b>(70)</b>
<b>Bureau de la communication et de l'information</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	14	6	10	-	-	31	145	21	197
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	12	5	10	-	-	28	145	21	194
<b>Variation nette</b>	-	-	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	<b>(3)</b>	-	-	<b>(3)</b>

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Nombre de postes de temporaire (autre que pour les réunions) approuvés <sup>b</sup> 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
Nombre de postes de temporaire (autre que pour les réunions) proposés <sup>b</sup> 2011/12	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	14	6	10	-	-	31	161	21	213
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	12	5	10	-	-	28	161	21	210
<b>Variation nette</b>	-	-	(2)	(1)	-	-	-	(3)	-	-	(3)
<b>Total</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	2	24	25	21	-	-	72	194	88	354
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	12	5	10	-	-	28	161	21	210
<b>Variation nette</b>	-	(1)	(12)	(20)	(11)	-	-	(44)	(33)	(67)	(144)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Division de l'assistance électorale

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste D-1 et de 1 poste P-3; suppression de postes de temporaire : 2 P-5, 8 P-4, 14 P-3, 4 P-2 et 11 postes d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national; suppression de postes de temporaire : 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

*Volontaires des Nations Unies : suppression de 67 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international*

### Bureau de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes P-4 et de 1 poste P-2*

39. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes P-4 et 1 poste P-2.

40. La MINUS a pour mandat de fournir des directives et une assistance technique aux parties à l'Accord de paix global, à l'appui des préparatifs et de la conduite des référendums. En outre, dans sa résolution 1919 (2010), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUS de se préparer à jouer un rôle de premier plan dans les efforts faits par la communauté internationale pour apporter une assistance, en tant que de besoin, à l'appui des préparatifs des référendums en 2011, y compris en consultation avec les États Membres qui souhaitent et qui sont prêts à fournir un appui, et un rôle consultatif en ce qui concerne les dispositifs de sécurité pour les référendums, et a prié instamment la communauté internationale de fournir une assistance technique et matérielle, y compris des moyens d'observation des référendums, comme demandé par les autorités soudanaises concernées afin d'appuyer les référendums et les consultations populaires.

41. Avec l'achèvement du référendum au Sud-Soudan, qui a eu lieu en janvier 2011, la Division s'est largement acquittée de son mandat et sa charge de travail est considérablement réduite. Bien qu'elle puisse être amenée à s'occuper de certaines questions immédiatement après le référendum, on s'attend à ce que toutes ces tâches soient menées à bien d'ici à la fin de juin 2011.

42. Compte tenu des considérations qui précèdent, il est proposé de supprimer 1 poste D-1, 1 poste P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 67 postes de Volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international ainsi que les postes de temporaire ci-après : 2 P-5, 8 P-4, 14 P-3, 4 P-2, 11 postes d'agent du Service mobile, 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 16 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national.

### **Composante 2 : sécurité**

43. La MINUS est chargée de contrôler et de vérifier que les parties aux Accords sur le cessez-le-feu permanent et les modalités de mise en œuvre des arrangements de sécurité de l'Accord de paix global du 9 janvier 2005 en respectent les dispositions. Ces activités sont exécutées par les éléments militaires de la Mission, en étroite coopération avec la Division des affaires politiques, qui travaillent tous en étroite collaboration avec le Gouvernement soudanais, le Gouvernement du Sud-Soudan, les Forces armées soudanaises, l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et les donateurs.

44. Durant l'exercice 2011-2012, sous réserve de l'accord des parties, l'accent continuera d'être mis sur le suivi de la mise en œuvre du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité, la protection générale des civils et le renforcement des capacités des institutions en ce qui concerne les enlèvements d'enfants et l'application des normes internationales en matière de justice pour mineurs, afin de protéger les civils, notamment les enfants, contre les exactions commises par les groupes armés, des membres de l'armée et de la police et dans le cadre de conflits intertribaux.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité après le référendum

2.1.1 Absence de violations graves des dispositions du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité après le référendum

2.2 Instauration d'un environnement assurant effectivement la protection physique des civils au Soudan (par le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan)

2.2.1 Diminution, par rapport à 2010/11, du nombre d'actes de violence signalés, commis contre les civils par les groupes armés, des membres de l'armée et de la police, dans le cadre de conflits intertribaux (2009/10 : 820; 2010/11 : 584; 2011/12 : 400)

2.3 Instauration d'un environnement assurant la protection de tous les enfants au Soudan grâce à la coordination et à la responsabilisation des institutions concernées. Les droits, le bien-être et la protection des enfants sont un objectif prioritaire au Soudan où ils sont garantis, grâce à la consolidation de la paix, au cours et après les référendums.

2.3.1 Élaboration d'une stratégie nationale à long terme contre les enlèvements d'enfants et renforcement des capacités des institutions responsables du règlement du problème des enlèvements d'enfants, notamment dans le cadre de conflits intertribaux, et application des normes juridiques relatives à la protection de l'enfance au Soudan

2.3.2 Le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan améliorent et appliquent les mécanismes de promotion de la justice pour mineurs, conformément aux nouvelles lois fédérales et du Sud-Soudan pour la protection de l'enfance et aux normes internationales en matière de justice pour mineurs.

2.3.3 Des mécanismes de contrôle et de signalement des violations des droits de l'enfant, tels que le Comité ONU-Gouvernement à Khartoum et le Comité interministériel-Gouvernement-ONU (Gouvernement du Sud-Soudan) à Djouba sont mis en place et fonctionnent conformément aux dispositions des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité et des normes nationales relatives à la protection de l'enfance.

*Produits*

- Suivi mensuel de toutes les questions relatives à la protection des civils par les coordonnateurs d'État, au niveau régional et au niveau du quartier général, et établissement de rapports à ce sujet
- Organisation de réunions hebdomadaires de l'Équipe spéciale de protection conjointe au niveau des États
- Création d'équipes de protection conjointes au niveau des secteurs
- Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour améliorer les conditions pour permettre la mise en œuvre du cessez-le-feu et faire rapport à la Commission politique du cessez-le-feu
- Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans chaque secteur pour surveiller et vérifier les violations présumées, régler les différends et faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
- 219 600 jours-hommes assurés par 4 compagnies de réserve pour protéger le personnel des Nations Unies et d'autres personnels désignés ainsi que les biens dans toute la zone de la Mission et contribuer à la stratégie de protection des civils de la Mission (150 hommes par compagnie, 4 compagnies pendant 366 jours)

- 87 840 jours-hommes assurés par 6 sections de réserve au niveau des secteurs pour protéger le personnel des Nations Unies et d'autres personnels désignés ainsi que les biens dans toute la zone de la Mission et contribuer à la stratégie de protection des civils de la Mission (40 hommes par section par secteur pendant 366 jours)
- 79 056 jours-hommes de patrouille motorisée assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité après les référendums, enquêter sur les violations et aider à accroître la confiance dans le cadre de patrouilles assurées par des observateurs militaires des Nations Unies ou des équipes militaires mixtes (4 observateurs militaires par patrouille, 54 patrouilles par jour pendant 366 jours)
- 131 760 jours-hommes de patrouille motorisée et pédestre pour conduire des patrouilles de présence, protéger le personnel des Nations Unies et d'autres personnels désignés ainsi que les biens dans toute la zone de la Mission
- 131 760 jours de patrouille motorisée et pédestre pour conduire des patrouilles de présence, assurer la protection du personnel de la Mission et d'autres personnels désignés ainsi que les biens dans toute la zone de la Mission et contribuer à la stratégie de protection des civils de la Mission (15 hommes par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 24 compagnies pendant 366 jours)
- 7 680 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation ayant trait au respect du cessez-le-feu et aux arrangements de sécurité après les référendums, à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission, ou pour assurer la protection du personnel des Nations Unies et d'autres personnels désignés ainsi que les biens dans toute la zone de la Mission (16 hélicoptères de transport, 40 heures par mois chacun pendant 12 mois)
- 11 712 jours-hommes de patrouille par bateau pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec le respect du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité après les référendums, à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission, ou pour assurer la protection du personnel des Nations Unies et d'autres personnels désignés ainsi que les biens dans toute la zone de la Mission (8 hommes par bateau, 4 bateaux pendant 366 jours)
- 948 306 jours-hommes pour assurer la sécurité des installations fixes et la protection des bases d'opérations et des postes de commandement sur le terrain (2 591 hommes pendant 366 jours)
- Suivi de 6 types de violations graves des droits des enfants, par le biais de réunions mensuelles et de l'établissement de rapport sur les violations commises contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés, l'enlèvement d'enfants, le meurtre, la mutilation et le viol d'enfants, et autres formes de violence sexuelle sur la personne d'enfants et les attaques contre des écoles et des centres de santé; facilitation de l'accès à l'assistance et aux agents des organismes humanitaires dans les zones touchées par le conflit; et fourniture d'informations pour la note horizontale globale bimensuelle destinée au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, et le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Soudan
- Campagne de sensibilisation pour convaincre les autorités nationales et locales et toutes les parties concernées de mettre un terme à ces violations durant la période des référendums et après les référendums, par le biais de réunions mensuelles et de l'établissement de rapports sur les violations des droits des enfants
- Appui à la mise en place et au maintien de mécanismes de coordination transfrontière pour la protection des enfants dans les zones où le risque d'enlèvement d'enfants par l'Armée de résistance du Seigneur est élevé, grâce à une analyse commune des lacunes en matière de protection de l'enfance et des problèmes qui en résultent, à l'adoption de stratégies et d'un plan d'action global pour les missions des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies, le personnel militaire, les organismes chargés de l'ordre public et les organisations non gouvernementales partenaires

- Organisation de 10 visites sur le terrain pour mener des enquêtes sur des allégations faisant état d'exactions graves commises sur la personne d'enfants, notamment des violences sexuelles et sexistes, des enlèvements d'enfants, l'association d'enfants à des forces et autres groupes armés et d'autres violations des droits de l'enfant, et contribuer au règlement de ces affaires, grâce à des activités de sensibilisation et de coopération avec les autorités et le réseau d'organismes de protection sociale, et à des interventions auprès d'institutions juridiques et d'institutions chargées de l'ordre public, y compris celles créées par l'Accord de paix global
- Organisation de 2 ateliers, chacun à l'intention de 30 participants du Ministère de la protection sociale et du Ministère de la justice du Gouvernement soudanais et du Ministère de la condition féminine et des affaires religieuses et du Ministère de la justice du Gouvernement du Sud-Soudan, et de représentants de la société civile, axés sur la justice pour mineurs, le droit coutumier et l'intérêt supérieur des enfants
- En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, organisation de 15 ateliers avec des membres des unités mixtes intégrées, des unités mixtes intégrées de police, de l'Armée populaire de libération du Soudan, des Forces armées soudanaises, de la police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan et de la fonction publique et de représentants des organisations de la société civile sur la responsabilité qui leur incombe de protéger les enfants, et fourniture aux intéressés des outils nécessaires pour s'acquitter de leur devoir de protection, notamment une liste récapitulative des violations et autres documents de référence
- Suivi renforcé et action face à des violations des droits des enfants et assistance aux enfants ayant eu affaire à la justice sur le terrain, notamment fourniture de directives et d'outils tels que des documents thématiques sur la protection des enfants, et des matériels de formation, de sensibilisation et d'information
- Examen des besoins en matière de protection des enfants et des lacunes opérationnelles, y compris identification des lacunes au niveau de la programmation et des moyens dont disposent les institutions gouvernementales pour s'acquitter de leurs responsabilités en poursuivant l'établissement d'une base de données sur la protection des enfants, et mise en relief des préoccupations prioritaires
- 8 ateliers sur la sensibilisation à la problématique hommes-femmes organisés chacun à l'intention de 50 officiers de police et agents pénitentiaires, notamment au sujet des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, et à l'intention de cadres de police et d'administrateurs de prison à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Khartoum, pour accroître les capacités des organismes chargés de l'ordre public afin qu'ils aient les moyens de prendre en compte la problématique hommes-femmes et de traiter de manière efficace les affaires de violence sexuelle et sexiste

---

*Facteurs externes* : Les pays fournissant des contingents fourniront les moyens militaires nécessaires approuvés par le Conseil de sécurité; les États de la région coopéreront au maintien de l'intégrité des frontières soudanaises; les parties continueront de coopérer avec la Mission pour faciliter l'application du concept militaire des opérations.

Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan s'engagent à fournir les ressources financières et autres nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et des activités concernant la protection de l'enfance afin d'instaurer un environnement institutionnel qui permette de répondre aux besoins en matière de protection de l'enfance durant et après les référendums, y compris un appui à la mise en œuvre du plan d'action de l'ONU et de l'Armée populaire de libération du Soudan, ainsi que pour les activités connexes de réadaptation et de réintégration des enfants.

---

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2, sécurité

<i>Catégorie de dépenses</i>												<b>Total</b>
<b>I. Observateurs militaires</b>												
Effectif approuvé 2010/11												<b>525</b>
Effectif proposé 2011/12												<b>525</b>
<b>Variation nette</b>												<b>–</b>
<b>II. Contingents</b>												
Effectif approuvé 2010/11												<b>9 450</b>
Effectif proposé 2011/12												<b>9 450</b>
<b>Variation nette</b>												<b>–</b>
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
<b>III. Personnel civil</b>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>Bureau du commandant de la force</b>												
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	2	1	1	2	–	–	<b>6</b>	186	–	<b>192</b>	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	1	1	2	–	–	<b>6</b>	186	–	<b>192</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>	
<b>Total (personnel civil)</b>												
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	2	1	1	2	–	–	<b>5</b>	186	–	<b>192</b>	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	1	1	2	–	–	<b>6</b>	186	–	<b>192</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>	
<b>Total général (I à III)</b>												
Total approuvé 2010/11	–	2	1	1	2	–	–	<b>6</b>	186	–	<b>10 167</b>	
Total proposé 2011/12	–	2	1	1	2	–	–	<b>6</b>	186	–	<b>10 167</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 3 : gouvernance

45. Le cadre de gouvernance s'articule autour des axes suivants : renforcement de l'administration civile, bonne gouvernance, état de droit, appui au processus de réconciliation nationale, renforcement des capacités des services de police et défense des droits de l'homme. Cette composante comprend les activités des entités de la Mission ci-après : Police des Nations Unies, Division des affaires civiles,

Sections de l'état de droit et des droits de l'homme, Bureau de la communication et de l'information et Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes; toutes ces entités travaillent en étroite coopération avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, la Police nationale soudanaise, les services de police du Sud-Soudan, la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, les autorités pénitentiaires du Nord et du Sud, la société civile, les partis politiques, les chefs de tribus et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

46. Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission mettra l'accent sur le renforcement des capacités des institutions publiques du Sud-Soudan à divers niveaux, le bon fonctionnement de la Commission de lutte contre la corruption et de la Commission de la paix du Sud-Soudan et l'augmentation du nombre de femmes siégeant au Parlement, ainsi que sur les moyens de faciliter l'adoption d'importantes lois nouvelles et la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et leur intégration dans la législation interne.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Mise en place aux échelons du Soudan et du Sud-Soudan d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité	<p>3.1.1 Les principaux postes de la fonction publique du Sud-Soudan sont occupés par du personnel approprié et sont opérationnels dans le Sud et dans les trois zones, en particulier les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.</p> <p>3.1.2 Augmentation du nombre de femmes siégeant au Parlement du Soudan et à l'Assemblée législative du Sud-Soudan, respectivement (2009/10 : 25 %; 2010/11 : 27 %; 2011/12 : 40 %)</p> <p>3.1.3 La Commission de lutte contre la corruption et la Commission de la paix du Sud-Soudan fonctionnent conformément à la Constitution du Sud-Soudan, et il est procédé à des vérifications indépendantes des comptes dans tous les États.</p>

#### *Produits*

- Suivi, à l'occasion des réunions d'information trimestrielles avec la Commission nationale de la fonction publique, de la mise en place d'une administration civile transparente, responsable et associant toutes les parties, d'institutions publiques et de textes législatifs, y compris des débats des assemblées des États et des régions, et du rôle des organismes spécialisés tels que la Commission de lutte contre la corruption du Sud-Soudan, conformément à son mandat
- Fourniture de conseils et d'un appui logistique au Gouvernement d'unité nationale, sous la forme d'une assistance à la formation des services de police intégrés et d'une facilitation des transports pendant l'intégration de la fonction publique et d'autres composantes des pouvoirs publics, une attention particulière étant accordée aux États du Kordofan méridional et du Nil Bleu
- En collaboration avec les gouvernements des États, organisation de 8 ateliers et de 4 réunions réunissant en moyenne une cinquantaine de participants (membres d'organisations de la société civile, y compris des associations de femmes, chefs traditionnels, partis politiques et administrations locales), afin de mieux faire connaître le fonctionnement de la démocratie et d'encourager la population à y participer

- Promotion et facilitation du dialogue entre les communautés locales et les gouvernements des États sur les processus de planification et de budgétisation, y compris l'identification des ressources budgétaires nécessaires et l'organisation de réunions-débats avec les représentants des collectivités locales et les responsables des gouvernements des États sur l'établissement du budget
- Organisation de réunions mensuelles avec les représentants des organisations de la société civile, des partis politiques et des fonctionnaires du Sud-Soudan et des trois zones afin de promouvoir leur participation et leur faire mieux connaître leurs droits et leur rôle dans le cadre de l'Accord de paix global, et médiation entre les parties en cas de divergences sur l'interprétation de l'Accord
- Fourniture de conseils à l'occasion de réunions mensuelles avec le Ministère des affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance du Gouvernement d'unité nationale, le Ministère de la condition féminine, des affaires sociales et des questions religieuses du Gouvernement du Sud-Soudan, les ministères des États à Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli et Ed-Damazin, ainsi que les autorités compétentes dans l'Abyei, sur l'application de politiques, plans et activités d'intégration des femmes dans tous les secteurs de l'administration civile, y compris la mise en œuvre de politiques nationales pour l'autonomisation des femmes, la politique en faveur de l'égalité des sexes du Sud-Soudan et les décisions concernant les quotas
- Organisation de réunions mensuelles à Khartoum, Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin et Abyei avec des femmes qui occupent des postes importants ou stratégiques dans les organisations non gouvernementales, les partis politiques, les institutions universitaires et l'administration publique, sur l'augmentation du nombre de femmes au sein des organes politiques et des instances de décision

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle

3.2.1 Adoption de grands textes législatifs nouveaux (Code pénal, Codes de procédure pénale et civile, loi relative aux preuves, loi sur la presse, loi sur la sécurité, loi relative à l'aide judiciaire) et textes législatifs concernant toutes les Commissions relatives à l'état de droit créées au titre de l'Accord de paix global dans le Nord et au Sud, conformément aux constitutions pertinentes après les référendums

3.2.2 L'appareil judiciaire dans le Nord et le Sud du Soudan et la Commission nationale des services judiciaires fonctionnent conformément aux normes internationales relatives à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

3.2.3 Adoption et mise en œuvre des plans de réforme des services pénitentiaires, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel pénitentiaire, l'amélioration des infrastructures, et les droits et le traitement des prisonniers par le Gouvernement national

3.2.4 Mise au point par le Gouvernement du Sud-Soudan d'une stratégie en matière de justice et de sécurité, y compris un accord avec des partenaires bilatéraux sur leur rôle d'appui à l'égard de cette stratégie

*Produits*

- Présentation au Gouvernement du Sud-Soudan et aux organisations fournissant une aide internationale dans les secteurs de la justice et de la sécurité d'un rapport sur ces secteurs assorti de recommandations concernant la réforme dans le domaine de l'état de droit et les questions de programmation et de budgétisation connexes

- Fourniture d'une assistance technique et de conseils à l'appui de l'élaboration de textes législatifs à l'occasion de réunions mensuelles, à l'intention des autorités dans le Sud du pays, en particulier le Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel, les institutions judiciaires du Sud-Soudan et l'Assemblée législative du Sud-Soudan ainsi que les assemblées des États, dans les domaines suivants : réforme du droit coutumier, harmonisation et documentation, code de déontologie, transparence et mécanisme de dépôt de plaintes et de responsabilisation; violence sexiste; maîtrise des armes légères; aide judiciaire et accès à la justice, en coordination avec le PNUD; forums relatifs à l'état de droit organisés au niveau des États dans le Sud-Soudan; services d'aide juridique et réseau national d'organisations non gouvernementales du Sud-Soudan
- Fourniture, à l'occasion de réunions mensuelles, de conseils aux organes parlementaires et législatifs dans le Nord et le Sud du Soudan sur l'établissement des priorités et la programmation des activités liées à la rédaction et à l'adoption de grands textes législatifs
- Consultations trimestrielles par secteur dans le Nord et le Sud avec le Ministère de la justice, à l'intention de 40 participants chaque fois, pour examiner les progrès réalisés dans la rédaction et l'adoption d'importants textes législatifs
- 4 ateliers sur la rédaction de textes législatifs et les normes et principes internationaux, à l'intention dans chaque cas de 20 représentants des commissions pertinentes créées au titre de l'Accord de paix global et des autorités nationales dans le Nord et le Sud du Soudan, afin de renforcer l'examen et la vérification des lois
- 10 réunions avec le Gouvernement du Sud-Soudan pour fournir une assistance technique et des conseils juridiques au Comité de coordination du Gouvernement du Sud-Soudan sur la détention préventive, au Groupe directeur sur l'état de droit, aux Commissions sur les services de police et l'administration pénitentiaire, au Groupe de travail chargé du budget dans le domaine de l'état de droit, au Groupe de travail national sur l'aide juridictionnelle et aux autres organes nationaux de coordination compétents
- 3 documents directifs sur d'éventuels problèmes juridiques concernant la période postréférendaire, partagés avec les dirigeants de la mission et les parties prenantes nationales concernées
- Mise en place d'une cellule de consultation et de coordination des secteurs de la justice et de la sécurité
- Mise en œuvre du Programme conjoint du PNUD et de la MINUS sur l'état de droit dans l'état de Jonglei, en association avec les autorités de l'État, les institutions garantes de l'état de droit, les chefs traditionnels et les anciens
- Contrôle trimestriel des politiques de distribution des terres et de leurs incidences pour les femmes, et établissement d'au moins 3 rapports à ce sujet, en coopération avec les chefs traditionnels dans les États du Sud, et fourniture à la Commission foncière de conseils sur les politiques de distribution des terres et la mise en place de mécanismes de règlement des litiges fonciers et immobiliers
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils au Gouvernement national sur l'évaluation périodique de l'administration pénitentiaire; obtention de contributions de donateurs; publication d'un manuel d'administration pénitentiaire; promulgation de règlements pénitentiaires dans la nouvelle loi relative à l'administration pénitentiaire; et fourniture mensuelle de conseils et d'une assistance technique au Comité pour l'amélioration des prisons du Gouvernement national et au Département de l'administration pénitentiaire du Gouvernement du Sud-Soudan
- Organisation de 69 ateliers, stages d'initiation et autres programmes de formation à l'intention de 3 205 agents pénitentiaires, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la violence sexuelle et sexiste, la direction et l'administration d'établissements pénitentiaires, la gestion d'exploitations agricoles, l'utilisation des armes à feu, la santé, et les tâches de base et la conduite du personnel pénitentiaire
- Organisation de 8 programmes de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et à la violence sexuelle et sexiste, notamment aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, chacun à l'intention de 90 procureurs, juges et responsables de la police à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Khartoum

- Organisation d'ateliers de formation à l'intention d'anciens militaires redéployés dans le service pénitentiaire du Sud-Soudan (le nombre d'ateliers et de participants dépendra du nombre d'anciens militaires déployés par le Ministère chargé des affaires de la SPLA)
- Organisation de 8 ateliers de sensibilisation au code de déontologie de l'administration pénitentiaire à l'intention de 300 agents des services pénitentiaires dans 8 prisons du Sud-Soudan, assurés par des officiers en détachement et des formateurs de personnel pénitentiaire présents dans les mêmes locaux
- Mise en place d'un mentorat et fourniture de conseils au profit de responsables pénitentiaires de rangs intermédiaire et supérieur, en particulier dans le domaine de la gestion des établissements pénitentiaires et du traitement humain des prisonniers, par la présence quotidienne de surveillants pénitentiaires détachés dans 13 établissements pénitentiaires, dans le Nord (3) et le Sud (10) du Soudan
- Organisation de 2 stages de sensibilisation au VIH/sida à Djouba et Rumbek, chacun à l'intention de 30 membres du personnel pénitentiaire chargé de la question, et d'un stage de formation au VIH/sida en milieu carcéral tenu à Kampala (Ouganda) à l'intention de 20 médecins d'établissements pénitentiaires, en collaboration avec d'autres partenaires et l'administration pénitentiaire ougandaise
- Organisation de 8 stages de sensibilisation à l'égalité des sexes et à la violence sexuelle et sexiste, notamment aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, chacun à l'intention de 50 directeurs de services de police et de prisons à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Khartoum; et organisation de 8 ateliers sur l'intégration des questions relatives à la problématique hommes-femmes, la violence sexiste, les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, en coopération avec les Ministères de la justice, du bien-être et de la sécurité sociale, et de la condition féminine, des enfants et de la protection sociale (Gouvernement d'unité nationale, Gouvernement du Sud-Soudan et pouvoirs publics au niveau des États), des organisations de la société civile, les chefs de tribu et les associations féminines à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli, Ed Damazin, Abyei et Khartoum, chacun à l'intention de 40 participants
- Organisation de 7 stages de sensibilisation et fourniture d'un appui technique à l'intention de 200 femmes pour encourager et accroître la participation des femmes aux référendums et aux consultations populaires à Abyei, Djouba, Wau, Malakal et Rumbek (référendums) et dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional (consultations populaires)
- Fourniture de conseils à l'occasion de réunions mensuelles et organisation d'ateliers de renforcement des capacités avec le Ministère du bien-être et de la sécurité sociale du Gouvernement d'unité nationale, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale du Gouvernement du Sud-Soudan et les Ministères des États à Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin et Abyei, en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques, plans et activités visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs de l'administration civile, y compris la mise en œuvre de politiques nationales pour l'autonomisation des femmes et la politique en faveur de l'égalité des sexes au Sud-Soudan
- Organisation de 8 ateliers de sensibilisation aux questions relatives au droit des femmes à l'intention de 400 participantes à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme et de 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès en vue de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan

3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du plan de réconciliation nationale (Protocole de Machakos)

3.3.2 Mise en place et fonctionnement de mécanismes de gestion des conflits à l'échelle régionale et à l'échelle des États

### *Produits*

- Fourniture d'une assistance en matière de règlement des conflits aux autorités locales et aux mécanismes de règlement des conflits (organisations de la société civile, Commission Paix et réconciliation du Sud-Soudan et autres mécanismes similaires dans les trois zones), par la mise en partage des outils d'analyse des conflits de la MINUS, la prise de mesures de prévention des conflits (notamment 13 conférences de paix dans les 10 États du Sud-Soudan et les trois zones) et la prestation d'une assistance ciblée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Mobilisation en faveur de la mise en œuvre des accords post-référendaires sur la réconciliation nationale et coordination de l'expertise technique apportée aux parties pour l'élaboration d'un plan national, notamment par des experts de la région; fourniture de conseils et d'un appui logistique aux initiatives en faveur de la réconciliation aux niveaux national et étatique; fourniture d'une assistance aux collectivités locales en vue de déterminer les questions à régler dans le cadre de la réconciliation, par l'organisation d'au moins 1 atelier par État à l'intention de 50 participants (chefs communautaires et tribaux, et représentants de la société civile et des partis politiques locaux)
- Fourniture de conseils au Gouvernement du Sud-Soudan et aux autorités locales sur la sécurité des communautés, y compris le désarmement de la population civile, par l'offre de services de médiation et la facilitation de réunions consacrées au règlement des conflits avec les chefs de tribu, les dirigeants communautaires et les services de police du Sud-Soudan à l'occasion de 8 réunions, en particulier dans les États du Haut-Nil, d'Unité, de Jonglei et des Lacs, où la population civile n'est pas disposée à déposer les armes et où le désarmement risque de s'accompagner de violences
- Fourniture de conseils aux commissions foncières mises en place aux échelons du pays, du Sud-Soudan et des États, en vue de traiter des questions relatives à l'utilisation des sols et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, en recensant les litiges fonciers et en encourageant les commissions à prendre les mesures appropriées dans chacun des 10 États du Sud-Soudan, et suivi de l'action de ces commissions
- Fourniture de conseils techniques au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur les programmes de désarmement des civils, la maîtrise des armes détenues par ceux-ci et la sécurité des communautés, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment dans le cadre d'un dialogue avec les communautés locales et grâce à la participation à 2 réunions régionales avec 20 participants chacune pour partager les expériences similaires
- Organisation de 2 conférences régionales de formation des formateurs à Khartoum et Djouba réunissant chacune une soixantaine de participants, et de 8 ateliers sur le rôle des jeunes femmes pour une paix durable au Soudan, à Wau, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Rumbek, rassemblant chacun une soixantaine de participants

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

3.4 Création d'un cadre de gouvernance sur la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

3.4.1 Ratification et incorporation dans la législation interne, d'au moins un des instruments internationaux ci-après relatifs aux droits de l'homme : a) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; c) Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; d) deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; e) Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et harmonisation de la législation interne en vue

d'assurer sa conformité à la Convention ratifiée; et  
f) Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique

3.4.2 Promulgation d'au moins une des lois ci-après conformément aux normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan : loi nationale sur les Services de renseignement et de sécurité; loi sur la presse et les publications; loi sur la procédure pénale; et loi relative aux organisations non gouvernementales

3.4.3 Création, au niveau des États, de 10 bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et création de la Commission indépendante nationale des droits de l'homme, fonctionnant conformément aux principes de Paris

3.4.4 Augmentation du pourcentage de cas signalés de violation des droits de l'homme ayant fait l'objet d'une enquête et réglés conformément aux normes internationales et nationales en matière de droits de l'homme (2008/09 : 50; 2009/10 : 60; 2010/11 : 75; 2011/12 : 85)

### *Produits*

- Organisation de 4 forums sur les droits de l'homme, dont 1 dans le Nord, coparrainé par la MINUS et le Gouvernement soudanais, et 3 dans le Sud, coparrainés par la MINUS et la Commission des droits de l'homme du Gouvernement du Sud-Soudan, et 3 réunions du Groupe de travail de partenaires internationaux, coprésidées par la MINUS et le corps diplomatique pour favoriser le dialogue sur les questions touchant aux droits de l'homme et examiner des initiatives en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, comme la réforme de la justice et les activités de renforcement des capacités
- Établissement de 48 rapports hebdomadaires, 12 rapports mensuels, 4 rapports publics et 12 bulletins mensuels recensant les violations attestées des droits de l'homme et les activités de renforcement des capacités menées dans tout le Soudan, à l'intention du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Gouvernement soudanais, du corps diplomatique, de l'équipe de pays des Nations Unies, d'autres partenaires sur le terrain et du grand public, par l'intermédiaire des médias, suite à une surveillance approfondie des droits civils et politiques; suivi de toutes les violations signalées des droits civils et politiques, afin de demander réparation pour les victimes et de lutter contre l'impunité
- Organisation de 20 ateliers de sensibilisation aux questions touchant les droits de l'homme, notamment à l'intention de l'Assemblée nationale (3 à Khartoum, à l'intention de 60 membres du Parlement) et de l'Assemblée législative du Sud-Soudan (3 à Djouba à l'intention de 60 représentants), ainsi que des assemblées des États, axés sur les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'harmonisation de la législation interne avec les normes internationales, régionales et nationales relatives aux droits de l'homme et le rôle de supervision du Parlement, et ateliers portant sur les normes internationales, régionales et nationales de référence en matière de droits de l'homme et la surveillance, le plaidoyer, la protection et la promotion des droits de l'homme, à l'intention de groupes de 25 représentants de la société civile, d'associations locales et d'organisations non gouvernementales nationales au niveau des États (États d'Équatoria occidental, d'Équatoria oriental, d'Équatoria central, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Haut-Nil et du Kordofan méridional)

- Réunions et ateliers techniques et consultatifs : 3 réunions avec le Parlement et le pouvoir exécutif en vue de la création de la Commission indépendante des droits de l'homme dans le Nord et la nomination de ses membres, suivies par 3 ateliers de formation à l'intention de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan; 4 réunions avec la Police nationale et les services de police du Sud-Soudan et diffusion de guides de formation en matière de droits de l'homme et d'autres documents relatifs aux droits de l'homme destinés aux responsables du maintien de l'ordre et des forces de sécurité; 14 programmes de formation destinés à des groupes d'au moins 25 responsables du maintien de l'ordre dans les États d'Équatoria occidentale, d'Équatoria orientale, d'Équatoria central, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Haut-Nil, du Kordofan méridional (2 programmes : 1 à Kadugli et 1 dans l'Abeyi), et du Nil Bleu et à Khartoum; et 14 ateliers de formation destinés à des groupes d'au moins 25 membres du ministère public, de la magistrature et des services pénitentiaires dans les mêmes États
- Promotion et protection des droits de l'homme grâce à des efforts de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment dans le cadre de 14 ateliers de sensibilisation portant sur les droits de l'homme aux niveaux international, régional et national, et la surveillance, la sensibilisation, la protection et la promotion des droits de l'homme, à l'intention de groupes d'au moins 25 membres de la société civile, notamment d'associations locales, et d'organisations non gouvernementales nationales au niveau des États dans les États d'Équatoria occidentale, d'Équatoria orientale, d'Équatoria central, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Haut-Nil, du Kordofan méridional (2 activités : Kadugli et Abeyi), et du Nil Bleu, et de Khartoum
- Au moins 10 réunions techniques et consultatives avec la Police nationale et les services de police du Sud-Soudan et diffusion de guides de formation en matière de droits de l'homme et d'autres documents relatifs aux droits de l'homme destinés aux responsables du maintien de l'ordre et des forces de sécurité, notamment à 14 coordonnateurs au niveau des États (2 dans l'État du Kordofan méridional); et organisation de 14 programmes de formation à l'intention de groupes d'au moins 25 responsables du maintien de l'ordre dans les États d'Équatoria occidentale, d'Équatoria orientale, d'Équatoria central, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Haut-Nil, du Kordofan méridional (Kadugli et Abeyi) et du Nil Bleu, et à Khartoum
- Organisation de 14 ateliers de formation à l'intention de groupes d'au moins 25 membres du ministère public, de la magistrature et des services pénitentiaires dans les États d'Équatoria occidentale, d'Équatoria orientale, d'Équatoria central, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Haut-Nil, du Kordofan méridional (Kadugli et Abeyi) et du Nil Bleu, et à Khartoum
- Production de 12 bulletins mensuels recensant des violations attestées des droits de l'homme et les activités de renforcement des capacités menées en faveur de la promotion des droits de l'homme à Khartoum, dans les trois zones de transition et au Sud-Soudan, distribués au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux organismes des Nations Unies, au corps diplomatique et à d'autres partenaires de réalisation; et un ou deux rapport publics sur des incidents graves en matière de droits de l'homme, avec des recommandations à l'intention des autorités nationales
- Organisation de 14 ateliers aux niveaux national (Khartoum), régional (Djouba) et des États, destinés à des groupes d'au moins 25 représentants du Gouvernement du Soudan, du Gouvernement du Sud-Soudan et des États ainsi que des autorités locales sur les normes internationales, régionales et nationales de référence en matière de droits de l'homme et la promotion et protection des droits de l'homme au Soudan, et l'obligation faite aux États, en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, de présenter des rapports sur la situation en la matière
- Au moins 3 réunions techniques et consultatives avec le Groupe chargé de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Khartoum) du Ministère soudanais de la justice et d'autres organes nationaux, régionaux et locaux s'occupant des droits de la femme, et organisation de 8 ateliers sur les droits de la femme, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la violence sexiste et les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil

de sécurité, réunissant chacune en moyenne une soixantaine de participants : représentants des Ministères de la justice, de la protection sociale, des affaires de la femme et de l'enfant, de la condition féminine et des affaires religieuses (aux niveaux du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan et des États), des représentants d'organisations de la société civile, des chefs de tribu et des associations de femmes à Djouba, Wau, Malaka, Rumbek, Kadugli, Ed Damazin, Abyei et Khartoum.

- Réalisation d'une évaluation des problèmes, des lacunes et des préoccupations concernant les mécanismes traditionnels dans les zones de transition et les 10 États du Sud-Soudan et élaboration d'une stratégie de dialogue avec le système judiciaire traditionnel (tribunaux coutumiers) au sujet des questions relatives aux droits de l'homme; organisation de 6 ateliers dans le Kordofan méridional (Kadugli, Abyei, Nil Bleu et Aweil, Malakal et Kuajok) à l'intention de 60 participants
- Au moins 3 réunions techniques et consultatives au sujet de la ratification et de l'incorporation dans la législation nationale des instruments ci-après relatifs aux droits de l'homme : i) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; ii) Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; iii) Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; iv) deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; et v) Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et harmonisation de la législation interne avec les instruments internationaux, grâce à des réunions, des commentaires et des documents directifs
- 3 réunions techniques et consultatives avec les assemblées législatives pour promouvoir la réforme, par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, des lois internes ci-après, en vue d'assurer leur conformité aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : loi relative aux Services nationaux de renseignement et de sécurité; loi sur la presse et les publications; loi sur la procédure pénale; et loi relative aux organisations non gouvernementales
- Organisation de 10 ateliers (5 à Khartoum et 5 à Djouba) sur les questions de liberté d'expression, de réglementation des médias, et le rôle des médias dans le règlement des conflits et l'atténuation des conflits, pour un total de 400 participants, comprenant des journalistes, le Conseil de la presse du Soudan et des représentants de la société civile
- Organisation de 50 expositions itinérantes et manifestations, notamment des groupes théâtraux et des projections cinématographiques dans les 10 États du Sud-Soudan en vue de promouvoir une culture de paix et de tolérance entre les diverses composantes de la population, cinq manifestations au moins étant prévues dans chacun des 10 États
- Organisation de 8 tables rondes en collaboration avec des établissements universitaires et des organisations de la société civile (4 à Khartoum et 4 à Djouba), à l'intention de 400 participants, notamment des rédacteurs en chef des médias, des représentants de partis politiques et des universitaires, sur le règlement du conflit dans le Sud-Soudan
- Production de 15 000 exemplaires du magazine mensuel « Au Soudan », de 2 012 calendriers muraux et de bureau, de 10 000 brochures résumant l'Accord de paix global, et de 15 000 brochures et 5 000 affiches sur les questions relatives à la période d'après le référendum et aux consultations populaires, devant être distribués dans 12 villes (Djouba, Wau, Malakal, El Obeid, Kadugli, Ed Damazin, El Fasher, Rumbek, Abyei, Bor, Pentiu et Kassala)
- Organisation de 3 cours de formation en matière de radiodiffusion et présentations vidéo et photographiques semestrielles (2 à Djouba et 1 à Wau) à l'intention de 60 participants pour renforcer les capacités des organes de radiodiffusion et des médias du Gouvernement du Sud-Soudan, et points de presse bihebdomadaires sur des questions liées à l'Accord de paix global
- Organisation de 2 ateliers réunissant 60 participants, à l'intention des membres du Conseil consultatif des droits de l'homme du Gouvernement soudanais et de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan (1 à Khartoum et 1 à Djouba), pour discuter du rôle des médias dans la promotion des droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.5 Restructuration de la nouvelle force de police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale en des services de police respectueux des normes internationales en matière de maintien de l'ordre dans une démocratie

3.5.1 Application de la structure organisationnelle, des directives opérationnelles ainsi que des systèmes de commandement et de supervision des services de police du Sud-Soudan, qui soient conformes aux normes internationales en matière de police, à savoir les principes régissant le maintien de l'ordre dans une démocratie, les principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables du maintien de l'ordre, et la protection et le respect de droits de l'homme

3.5.2 Adoption des règles et règlements de mise en œuvre de la loi sur les services de police du Sud-Soudan et d'autres politiques, concernant notamment la formation et la gestion des biens, y compris le transfert de toutes les responsabilités en matière de gestion des dossiers et de la base de données de la police du Gouvernement du Sud-Soudan aux services de police du Sud-Soudan

3.5.3 Renforcement des capacités de la police du Gouvernement du Sud-Soudan grâce à une formation dans les domaines suivants : droits de l'homme, égalité des sexes, VIH, police de proximité, lutte contre la drogue, gestion des catastrophes et lutte contre l'incendie, enquêtes scientifiques, gestion du personnel et gestion financière, formation des cadres intermédiaires et formation de base

3.5.4 Augmentation du nombre de sites où des activités sont menées au quotidien par la Police des Nations Unies aux côtés de la police du Gouvernement du Sud-Soudan (2010/11 : 59 sites; 2011/12 : 73 sites dans 10 États du Sud-Soudan)

3.5.5 Représentation accrue des femmes et des membres des minorités dans les Services de police du Sud-Soudan (2010/11 : 8 %; 2011/12 : 15 %)

3.5.6 Création de 40 services d'accueil pour les femmes dans 40 postes de police dans 10 États du Sud-Soudan, et adoption par le Gouvernement du Sud-Soudan de directives et de consignes permanentes concernant les femmes et les mineurs. Achèvement de la formation de 500 membres de la police du Gouvernement du Sud-Soudan sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la protection des enfants

*Produits*

- Fourniture au quotidien, grâce au regroupement de membres de la Police des Nations Unies et d'agents des services de police du Sud-Soudan, de conseils sur la restructuration et les opérations des services de police du Sud-Soudan pour toutes les questions de police, par le biais du mentorat et de la fourniture de conseils aux dirigeants et aux cadres supérieurs des services de police aux niveaux stratégique, tactique et opérationnel

- Formation de la police du Gouvernement du Sud-Soudan dans le cadre de 101 cours organisés à l'intention de 4 050 de ses membres sur les sujets suivants : droits de l'homme, problématique hommes-femmes, VIH, police de proximité, lutte contre la drogue, gestion des catastrophes et lutte contre l'incendie, enquêtes scientifiques, gestion du personnel et gestion financière, formation des cadres intermédiaires et formation de base de la police, à l'intention des agents de la police du Gouvernement du Sud-Soudan, et 12 ateliers à l'intention de 300 officiers supérieurs des services de police du Sud-Soudan sur les programmes de formation, les politiques de formation, la planification des carrières et les opérations
- Exécution de 16 projets à effet rapide à l'intention des services de police du Sud-Soudan et de la police du Gouvernement soudanais
- Sensibilisation du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement soudanais aux problèmes de la maîtrise des armes détenues par des civils, du désarmement des civils et de la sécurité des collectivités, et fourniture de conseils techniques à ce sujet sur une base mensuelle; efforts visant à convaincre le Gouvernement du Sud-Soudan à respecter les politiques liées au contrôle des armes conformément aux normes internationales et régionales
- Mentorat et fourniture d'avis aux services de police du Sud-Soudan dans le cadre de réunions mensuelles sur la gestion des questions de sécurité après les référendums
- Renforcement des mécanismes traditionnels de règlement des conflits dans le cadre de réunions mensuelles avec les comités chargés des relations entre la police et la population locale
- Fourniture au quotidien, grâce au regroupement de membres de la Police des Nations Unies et d'agents des services de police du Sud-Soudan dans 73 sites au Sud-Soudan, de conseils sur les opérations de police, y compris la gestion de la circulation et l'application du code de la route, les enquêtes judiciaires et criminalistiques et les autres procédures de police telles qu'arrestations, fouilles, détention et rédaction de rapports
- Promotion de la mise en place de 40 services d'accueil pour les femmes, les enfants et les personnes vulnérables dans tous les postes de police dans le Sud et le Nord du Soudan, et fourniture de conseils à ce sujet

*Facteurs externes* : Les pays qui fournissent des effectifs de police continueront de veiller à ce que les policiers qu'ils fournissent à la Mission des Nations Unies au Soudan soient compétents et spécialisés de manière à répondre aux critères de la Police des Nations Unies. Les donateurs fourniront les moyens financiers et techniques nécessaires au renforcement des capacités de la police locale; le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan s'efforceront de protéger les droits de l'homme et coopéreront avec l'ONU.

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3, gouvernance

Catégorie	Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Nombre de postes approuvés 2010/11	715
Nombre de postes proposés 2011/12	715
<b>Variation nette</b>	–
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Nombre de postes approuvés 2010/11	40
Nombre de postes proposés 2011/12	40
<b>Variation nette</b>	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Division des affaires civiles</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	2	15	15	1	–	–	33	49	41	123
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	15	15	1	–	–	33	49	41	123
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division des affaires politiques</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du chef de la police</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	1	5	1	1	–	–	8	150	–	158
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	1	1	–	–	8	150	–	158
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	1	9	9	2	–	–	21	21	3	45
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	9	8	1	–	–	19	22	3	44
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(2)	(1)	–	(1)
<b>Section des droits de l'homme</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	1	12	16	2	–	–	31	60	11	102
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	12	16	2	–	–	31	60	11	102
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	–	2	4	1	–	–	7	11	6	24
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	4	1	–	–	7	11	6	24
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Total, personnel civil</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/2011	–	6	49	49	8	–	–	112	296	61	469
Nombre de postes proposés 2011/12	–	6	49	48	7	–	–	110	297	61	468
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(2)	1	–	(1)
<b>Total général (I à III)</b>											
Effectif approuvé 2009/10	–	6	49	49	8	–	–	112	296	61	1 224
Effectif proposé 2010/11	–	6	49	48	7	–	–	110	297	61	1 223
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(2)	1	–	(1)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

#### **Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire**

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-3 et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

47. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 et de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national

#### **Composante 4 : Aide humanitaire, relèvement et réintégration**

48. Le cadre de la composante 4 (aide humanitaire, relèvement et réintégration) comprend les domaines suivants : retour et réintégration rapide des personnes déplacées; désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et groupes armés; suivi des questions touchant la protection des civils et maintien de l'aide fournie pour faire face aux crises humanitaires qui compromettent l'application de l'Accord de paix global.

49. La composante 4 comprend les activités des sections de la Mission ci-après : Section du retour, du relèvement et de la réintégration, Groupe intégré des Nations Unies pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et Bureau de la lutte antimines. Ces activités sont complétées par celles du Bureau de la communication et de l'information, du Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes et du Groupe du VIH/sida. Elles sont exécutées en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les chefs de tribu, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

50. Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission concentrera ses efforts sur la fourniture d'un appui au gouvernement des États pour promouvoir une réintégration durable, la réinstallation et le relèvement rapide, le passage de la phase du relèvement rapide au développement, la poursuite du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de 55 000 anciens combattants, et la mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (Fonds pour le relèvement du Soudan).

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

4.1 Retour, réintégration et réinstallation durables ou intégration sur place des personnes déplacées au Soudan

4.1.1 330 000 déplacés et réfugiés qui sont rentrés chez eux reçoivent une assistance humanitaire dans le souci d'une réintégration et d'une réinstallation durables par le pilier humanitaire de l'équipe de pays des Nations Unies.

4.1.2 Des mécanismes de coordination ont été mis en place au niveau des États pour gérer la réintégration et les activités de relèvement rapide dans les communautés d'accueil situées dans les zones où les retours sont nombreux.

4.1.3 Accord de tous les comités de coordination d'État pour les retours sur les projets prioritaires de réintégration et de relèvement rapide

4.1.4 Exécution de plans d'action au niveau des États pour la réintégration durable des populations déplacées au Soudan et le passage aux phases de relèvement rapide et de développement

---

*Produits*

- Appui aux principaux partenaires gouvernementaux de l'équipe de pays des Nations Unies, dont la Commission d'aide humanitaire et la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan (ou leurs successeurs), les pouvoirs publics et les ministères d'exécution, pour définir les priorités en ce qui concerne les retours et la réintégration durable : organisation de consultations conjointes mensuelles au sein de groupes de travail d'État auxquelles participent les représentants du secteur de l'aide humanitaire et du développement du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan (ou leurs successeurs), y compris une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de réintégration et de relèvement rapide tenant compte de la problématique hommes-femmes et la coordination de l'aide à la réintégration au niveau individuel, familial ou communautaire et des activités de relèvement rapide
- Fourniture par l'équipe de pays des Nations Unies d'une aide à la planification et à la facilitation du passage à la phase de relèvement : organisation de réunions mensuelles au niveau des États avec les principaux partenaires publics, dont la Commission d'aide humanitaire et la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan (ou leurs successeurs)

- Organisation par l'équipe de pays des Nations Unies de 13 ateliers dans les 3 zones et au Sud-Soudan, réunissant chacun une vingtaine de participants (membres de la Commission d'aide humanitaire et de la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan; administrateurs des États, des comtés et des *payam*; représentants des Ministères de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'irrigation et des ressources en eau, et de la protection sociale; membres des comités d'accueil locaux; fonctionnaires de police) sur la gestion des activités de réintégration et de relèvement rapide, y compris la collecte, l'analyse et la gestion des informations concernant les personnes déplacées
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, fourniture de conseils aux organismes des Nations Unies, à des organisations non gouvernementales, au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan concernant des programmes et projets durables : recueil et analyse de données au niveau des villages sur les mouvements de population dans les États du Sud et dans les 3 zones, et mise en évidence des lacunes en matière de capacités d'absorption et définition des besoins de réintégration et de relèvement rapide
- Réunions de coordination hebdomadaires, à Khartoum et dans les 6 bureaux régionaux et locaux, sur les activités de déminage, les programmes de renforcement des capacités de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national de lutte antimines (Nord-Soudan), le déminage et la sensibilisation des populations menacées aux dangers que présentent les mines, en particulier dans les 3 zones et au Sud-Soudan, notamment les déplacés et les réfugiés retournant dans ces régions, et la coordination avec d'autres parties prenantes comme le PNUD, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et les organisations non gouvernementales
- Facilitation de la transition vers la prise en main des opérations de déminage par le pays, grâce à l'organisation de réunions hebdomadaires à Khartoum et Djouba avec les autorités nationales et régionales chargées du déminage, et organisation d'ateliers de formation sur les opérations de déminage, l'assurance qualité et la programmation de la lutte antimines, à l'intention de membres du personnel des autorités nationales et régionales chargées du déminage à Khartoum et Djouba
- Organisation d'au moins 2 réunions du groupe de travail chargé de l'appui financier, à Khartoum et Djouba, avec les représentants des pays donateurs, pour examiner les questions de l'autorité nationale et de la création d'unités mixtes intégrées de déminage, ainsi que du soutien des donateurs dans les domaines du matériel, des équipements et de la formation de ces unités en matière de déminage
- Conseils aux organismes des Nations Unies, à la Commission du référendum, au Comité de démarcation de la frontière, aux organisations non gouvernementales, au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan, à l'occasion de réunions mensuelles sur le danger des mines et des restes d'explosifs des guerres dans le Nord et le Sud du Soudan
- Organisation d'au moins 15 interventions rapides en rapport avec la neutralisation des munitions explosives et d'activités de levé et de déminage, à l'appui des opérations après les référendums
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Équipe commune des Nations Unies sur le sida, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, organisation de campagnes de sensibilisation sur la violence sexiste et le VIH/sida, de séances d'information sur le VIH/sida, de services de consultation et de dépistage confidentiels, et d'activités de promotion, dont la distribution de documents d'information dans 10 États accueillant des ex-combattants ou de nombreux rapatriés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Désarmement, démobilisation et réintégration de membres des forces et groupes armés au Soudan, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

4.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants, y compris parmi les adultes, les enfants et les membres des groupes spéciaux, qui sont désarmés et démobilisés; (2009/10 : dernier groupe d'enfants et 23 602 adultes; 2010/11 : 64 000 adultes; 2011/12 : 55 000 adultes, y compris le dernier groupe d'adultes ayant des besoins particuliers)

4.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes et d'adultes ayant des besoins particuliers qui reçoivent une aide à la réinsertion (2009/10 : 23 602; 2010/11 : 64 000; 2011/12 : 55 000, dont le dernier groupe d'adultes ayant des besoins particuliers)

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes participant aux programmes de réintégration (2009/10 : 23 602; 2010/11 : 87 000; 2011/12 : 55 000)

---

### *Produits*

- Fourniture d'un appui technique à la formation aux commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, aux fins du renforcement de leurs capacités ainsi que de la conception et de la mise en œuvre à l'échelle nationale de programmes en ce sens, grâce au regroupement du personnel de l'ONU et des commissions, dans les bureaux chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au niveau des États construits par la MINUS
  - Fourniture d'un appui technique et d'un soutien logistique aux commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre de réunions mensuelles et de 5 ateliers visant à suivre le programme de réintégration
  - Fourniture d'un appui technique et financier aux 13 bureaux d'État des commissions nationales pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration : distribution de colis de réinsertion et d'indemnités de transition, et mise en œuvre de 6 projets expérimentaux de réinsertion
  - Organisation de réunions trimestrielles avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour examiner l'état d'avancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et mobiliser un appui international en faveur des activités de réintégration; organisation, tous les mois, de réunions mixtes de coordination réunissant les 2 Commissions; organisation de 2 tables rondes avec les donateurs; et présentation de 6 exposés sur l'avancement du programme à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
  - Fourniture de conseils et d'un soutien logistique et financier aux Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec l'UNICEF, aux fins du recensement, du contrôle et de la libération de tout enfant encore associé à des forces et groupes armés, de la recherche des familles et du regroupement familial, et fourniture d'un appui aux commissions en faveur de la poursuite des activités et de la mise au point de politiques et de programmes visant à prévenir le rappel d'enfants recrutés précédemment
  - Fourniture de conseils techniques et juridiques, dont des conseils d'expert, pour aider les partenaires soudanais à rédiger des documents budgétaires, opérationnels et stratégiques concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et un soutien logistique aux autorités compétentes aux niveaux du pays et des États en vue de la conception et de l'application de mesures de lutte contre la violence locale, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies
  - Fourniture de conseils techniques aux activités locales sur la possibilité de procéder à des opérations de désarmement
  - Diffusion d'informations sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan : distribution de 1 000 affiches et de 20 000 brochures et dépliants, et diffusion d'émissions radiophoniques ou télévisées, notamment sur la station Radio Miraya
-

*Facteurs externes* : Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan fourniront les fonds nécessaires à la mise en œuvre du volet réintégration, sans lesquels les objectifs en matière de désarmement, démobilisation et réintégration ne pourront être réalisés.

Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan poursuivront le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, continueront de communiquer les listes détaillées de bénéficiaires (y compris des chiffres de planification) et respecteront les délais convenus avec l'ONU et la communauté internationale.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration ne sera pas affecté par l'issue des référendums, et la situation politique et la situation en matière de sécurité restent stables.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

4.3 Relèvement et restauration équitables au niveau local dans tout le Soudan

4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement d'unité nationale et un tiers provient des donateurs (au 31 janvier 2010 : 66 % du Gouvernement et 33 % du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs).

4.3.2 Fonds pluriannuel pour le relèvement du Sud-Soudan et le plan de travail humanitaire de 2011 pour le Soudan exécuté jusqu'à la fin de 2011 dans les limites des ressources disponibles et comme convenu avec les partenaires de l'ONU et les donateurs lors de la troisième série de réunions consacrées au Fonds pluriannuel et dans le cadre de la procédure d'appel global pour 2011.

---

*Produits*

- Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le relèvement rapide, la réintégration et le passage à la phase de développement, grâce à la préparation d'au moins une conférence de donateurs et à la facilitation de la participation des donateurs aux réunions de coordination pertinentes, et suivi des progrès et des contributions fournies par les donateurs aux fins du relèvement rapide, de la réadaptation et du développement à la population dans l'Est du Soudan, les zones relevant du Protocole et le Sud-Soudan
- Formulation de directives stratégiques et de conseils pratiques à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, des organisations non gouvernementales, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, sur les questions touchant au relèvement rapide, à la reconstruction et au passage à la phase de développement, dans le cadre de consultations hebdomadaires tenues au niveau des responsables et sur le plan technique, à l'occasion de voyages effectués à Khartoum, à Djouba et dans d'autres localités; dans le cadre de réunions trimestrielles du Comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et de réunions bilatérales; et grâce à la coordination entre le quartier général et les bureaux locaux de l'examen du plan de travail de l'ONU et de ses partenaires dans le domaine humanitaire pour 2011, et à l'élaboration du plan de travail humanitaire pour 2012
- Organisation de réunions mensuelles aux fins de l'échange d'informations et de consultations, de l'analyse et de la planification conjointes entre les responsables des pouvoirs publics au niveau des États et à Khartoum et Djouba, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales menant des activités humanitaires et de relèvement en cas de crise humanitaire et dans le contexte du passage aux phases de relèvement et de développement

- Fourniture, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'une assistance technique et de conseils pratiques au sujet de programmes humanitaires et de relèvement qui permettront aux gouvernements des États de planifier et de hiérarchiser les activités de stabilisation au niveau des États, grâce à l'organisation de réunions mensuelles de coordination ou au regroupement du personnel dans les mêmes bureaux dans les États du Sud-Soudan
- Fourniture, par le personnel sur place et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, de conseils et d'une assistance technique à l'appui des activités de relèvement et d'intégration, notamment en ce qui concerne le Fonds pour le relèvement du Soudan, qui permettront au Ministère des finances du Gouvernement d'unité nationale, aux groupes de travail sur les questions budgétaires du Gouvernement du Sud-Soudan et aux organisations non gouvernementales de définir les priorités stratégiques de développement, y compris en matière de promotion de la femme, et d'en estimer le coût, à l'occasion de réunions mensuelles au niveau régional et au niveau des États
- Appui aux programmes menés conjointement par le Gouvernement, l'ONU et les organisations non gouvernementales (emploi des jeunes, prévention des conflits et consolidation de la paix, VIH/sida et autres programmes), en facilitant des évaluations menées conjointement par le Gouvernement et l'ONU, la planification, le suivi et l'évaluation, et à la mobilisation de ressources extrabudgétaires dans le cadre de réunions trimestrielles et de missions conjointes, à Khartoum, Djouba et sur le terrain
- Fourniture de conseils au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan, à l'occasion de réunions mensuelles, sur la gestion des activités d'aide humanitaire, de relèvement et de réintégration et l'établissement de rapports y afférents, grâce à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données permettant de suivre les résultats obtenus au niveau des États et des régions, et pour la hiérarchisation des activités de relèvement

Tableau 5

**Ressources humaines : composante 4, aide humanitaire, relèvement et réintégration**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Groupe des activités humanitaires, de relèvement et de réintégration rapides</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	6	19	–	–	–	25	39	3	67
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	6	17	–	–	–	23	39	3	65
<b>Variation nette</b>	–	–		(2)	–	–	–	(2)	–	–	(2)
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	37	4	–	–	49	155	48	252
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	7	34	4	–	–	46	154	48	249
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	–	–	–	(3)	(1)	–	(4)
<b>Section du retour, du rétablissement et de la réintégration</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	5	15	1	–	–	22	28	22	72

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	5	15	1	–	–	<b>22</b>	28	22	<b>72</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la coordination de l'aide au développement</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	–	–	<b>2</b>	3	–	<b>5</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	0	1	–	–	–	<b>1</b>	3	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Section de la protection</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	7	11	1	–	–	<b>20</b>	21	10	<b>51</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	7	11	1	–	–	<b>20</b>	21	10	<b>51</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	3	26	83	6	–	–	<b>118</b>	246	83	<b>447</b>
Nombre de postes proposés 2011/12	–	3	25	78	6	–	–	<b>112</b>	245	83	<b>440</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	–	–	–	<b>(6)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(7)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### **Groupe des activités humanitaires, du relèvement rapide et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes P-3*

### **Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes P-3*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre régional de services d'Entebbe*

### **Groupe de la coordination de l'aide au développement**

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-4*

51. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste P-4 et 5 postes P-3.

### Composante 5 : appui

52. La composante appui de la Mission continuera d'apporter un appui effectif et efficace dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité pour permettre à la Mission de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées en réalisant les produits correspondants et en améliorant les services. La Mission passera à la phase de stabilisation et aucun projet nouveau ne sera mis en route.

53. Afin d'accroître ses gains d'efficacité, la Mission continuera de sous-traiter les services de garde dans la mesure où il existe des prestataires de services de sécurité fiables. Le fonctionnement à pleine capacité du système informatisé de gestion des déplacements du personnel (e-MOP), après de nombreux revers et retards, produira également des gains de productivité. L'utilisation de ce système devrait écourter les délais de traitement et améliorer la collecte de données sur les déplacements du personnel dans la zone de la Mission.

54. La composante 5 comprend les activités des sections ci-après de la Mission : Équipe déontologie et discipline, Groupe du VIH/sida, Section de la sécurité et de la sûreté, Division de l'appui à la Mission et Service de la lutte antimines. Un appui continuera d'être fourni au programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans les 6 sites de démobilisation et dans 13 bureaux établis dans les États (10 dans le Sud et 3 dans les zones de transition), auxquels des membres du personnel de la MINUS seront affectés.

55. La Mission continuera également d'apporter son soutien à la MINUAD conformément à un mémorandum d'accord définissant les modalités de mise en place de services communs, notamment dans des domaines comme la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, le contrôle des mouvements, la gestion du matériel, les transports et services médicaux, les services informatiques et télématiques et l'approvisionnement.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité

5.1.1 Réduction du nombre moyen de jours nécessaires au traitement des demandes de déplacement du personnel (2008/09 : 3 jours; 2009/10 : 3 jours; 2010/11 : 1 jour; 2011/12 : 1 jour)

5.1.2 Réduction des stocks de pièces détachées grâce à la sous-traitance des travaux de maintien en condition de troisième et de deuxième niveaux et de réparation à la suite d'accidents, et de la mise à disposition de véhicules pour le transport des agents recrutés sur le plan national à Khartoum (2009/10 : 5 % de la valeur d'inventaire du parc automobile; 2010/11 : 3 %; 2011/12 : 2 %)

5.1.3 Augmentation du nombre de membres du personnel civil recruté sur le plan international logés dans des structures en dur dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans les postes de commandement de secteurs (2009/10 : 80 %; 2010/11 : 90 %; 2011/12 : 95 %)

---

## *Produits*

### **Amélioration des services**

- Mise en place d'un système informatisé de gestion des déplacements du personnel (e-MOP) qui permettra de traiter les déplacements, de réserver les billets d'avion et de contrôler les créances du personnel beaucoup plus rapidement et efficacement
- Fourniture de services de mise à disposition de véhicules plus économiques à Khartoum et El Obeid : sous-traitance des services réguliers destinés aux agents de la MINUS et de la MINUAD recrutés sur le plan local à Khartoum, partage des ateliers d'entretien et de réparation et réduction de la demande d'autocars moyens et de pièces détachées
- Amélioration de la gestion du parc de véhicules grâce à un examen régulier du taux d'utilisation des véhicules, au suivi du système CarLog et du système de gestion du parc automobile de manière à pouvoir satisfaire tout nouveau besoin dans les secteurs, notamment en rapport avec le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ou d'autres besoins liés à l'appui aux programmes, en utilisant des véhicules qui font déjà partie du parc automobile
- Fourniture de services de télécommunications plus efficaces grâce à l'optimisation du réseau, notamment la décentralisation de la station de télécommunications par satellite (Djouba et Khartoum), ce qui permettrait de réduire de 44 % les frais de location du répéteur de satellite
- Inventaires physiques et procédures validées d'enquête et de comptabilisation en pertes de 100 % du matériel appartenant à l'ONU (2009/10 : 98 % du matériel; 2010/11 : 100 % et objectif pour 2011/12 : 100 %)

### **Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 9 450 soldats, 525 observateurs militaires et 715 policiers des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux policiers
- Stockage et distribution de 10 635 695 tonnes de rations, de 1 947 300 rations de combat et d'eau pour les membres des contingents et de la Police des Nations Unies dans 24 sites
- Administration d'un effectif moyen de 4 472 civils, dont 997 membres du personnel recruté sur le plan international et 3 122 membres du personnel recruté sur le plan national et 353 Volontaires des Nations Unies

### **Installations et infrastructures**

- Entretien du quartier général de la Mission à Khartoum et du poste de commandement régional à Djouba, des installations dans tous les camps d'hébergement dans 6 secteurs, de la base logistique d'El Obeid et de 19 bases d'opérations
- Entretien des installations de 13 bureaux de désarmement, démobilisation et réintégration dans les États (10 dans le sud et 3 dans les zones de transition)
- Aménagement et rénovation de 35 bases d'appui au référendum dans le Sud-Soudan
- Construction du complexe intégré des Nations Unies à Djouba
- Élaboration de plans pour le complexe civilo-militaire de la MINUS et la base logistique de Djouba
- Développement des infrastructures (127 km de routes, 2,5 km de sentiers, 25 hélistations, 3 stations de traitement et d'épuration des eaux usées)

- Exploitation et entretien de 292 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU et de 66 stations appartenant à des contingents dans 21 sites
- Exploitation et entretien de 651 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 276 groupes électrogènes appartenant au contingent dans 21 sites
- Stockage et distribution de 17 949 728 litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien des routes internes de l'ONU
- Remise en état de 3 aérodromes
- Maintenance de 15 aérodromes et de 10 hélistations dans 25 sites

### **Transports terrestres**

- Distribution de 5 886 620 litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation et entretien de 2 847 véhicules appartenant à l'ONU, dans 9 ateliers de 9 sites (Khartoum, El-Obeid, Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Abyei, Ed-Damazin et Kadugli)
- Services de navettes quotidiennes à Khartoum et dans les secteurs pour environ 715 membres de la Police des Nations Unies, 525 observateurs militaires des Nations Unies, 1 353 membres du personnel recruté sur le plan international et 3 120 membres du personnel recruté sur le plan national

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 10 avions et de 28 hélicoptères, dont 16 appareils militaires, dans 8 sites
- Distribution de 21 222 213 litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens

### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Distribution de 61 906 litres de carburants et de lubrifiants pour les transports maritimes ou fluviaux

### **Transmissions**

- Appui et entretien d'un réseau satellitaire comprenant 2 stations terriennes principales (7,3 m), une à Djouba et l'autre à Khartoum, assurant la transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données, ainsi que 51 microterminaux VSAT dans toute la zone de la Mission
- Appui et entretien de 120 centraux téléphoniques et 42 liaisons hertziennes à haute capacité
- Appui et entretien de 1 550 émetteurs mobiles à haute fréquence, 2 052 émetteurs mobiles VHF qui seront déployés pour couvrir les besoins dans les transports terrestres, 6 963 postes de radio portatifs VHF
- Entretien et déploiement de 2 systèmes mobiles de télécommunications qui font partie du plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations de la Mission
- Appui et entretien pour 26 salles de radiocommunications dans les bureaux locaux pour le repérage des véhicules, la localisation des aéronefs et les opérations aériennes

### **Informatique**

- Appui et entretien de 213 serveurs, 4 662 ordinateurs de bureau, 1 349 ordinateurs portables, 1 179 imprimantes et 303 expéditeurs numériques dans 40 sites
- Appui et entretien d'un réseau local et d'un réseau étendu (WAN) pour 6 522 usagers dans 40 sites
- Appui et entretien d'un réseau local sans fil, composé de 225 points d'accès et passerelles

### **Services de cartographie**

- Fourniture de services de cartographie, notamment fourniture d'un appui technique et logistique essentiel pour des activités d'entretien et de démarcation de la frontière nord-sud sur 1 100 km; établissement de cartes et de levés pour les sites des nouvelles équipes opérationnelles dans le Sud-Soudan; mise à jour de 954 cartes topographiques à grande échelle; et création de 270 cartes topographiques à moyenne échelle couvrant le Sud-Soudan
- Application d'un système de communication mobile utilisant des téléphones par satellite à l'appui des activités opérationnelles militaires et de sécurité, maintenance d'une application SIG fondée sur le Web et fourniture de 2 services de cartographie informatisée

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 33 dispensaires de niveau I (9 dispensaires civils de niveau I et 24 hôpitaux militaires de niveau I, dont 14 répartis en 28 équipes médicales de l'avant), 5 dispensaires de niveau II, un centre médical de niveau III et 5 centres de soins d'urgence et de premiers secours dans 5 sites pour l'ensemble du personnel de la Mission, du personnel d'autres organismes des Nations Unies et de la population civile locale en cas d'urgence
- Maintien d'un plan d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers des centres médicaux de niveau IV à Nairobi (1 hôpital) et au Caire (3 hôpitaux), et d'un arrangement d'évacuation médicale aérienne en dehors de la zone de la Mission
- Prestation de services concernant le VIH, dont des services de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel à l'intention de tout le personnel de la Mission, et un programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel, y compris par l'échange d'informations entre collègues

### **Sécurité**

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
  - Protection rapprochée pour les hauts fonctionnaires de la Mission et les personnalités en visite, 24 heures sur 24
  - Conduite d'une évaluation des conditions générales de sécurité dans tous les sites de la Mission, y compris pour 1 200 logements
  - Organisation de 1 456 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
  - Formation de base en matière de sécurité et de prévention des incendies et exercices d'évacuation, et formation au titre du programme sécurité et sûreté en mission (SSAFE), à l'intention de tous les nouveaux membres
  - Enquêtes sur tous les cas de vols, pertes, accidents et incidents classés dans les catégories 1 et 2 pour l'Équipe déontologie et discipline et le Bureau des services de contrôle interne, et toutes les affaires concernant le bureau de liaison de la MINUAD à Khartoum
-

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	2		1	–	–	4	5	3	12
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	2		1	–	–	4	5	3	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Nombre de postes de temporaires<sup>b</sup> approuvés 2010/11</b>											
Nombre de postes de temporaires <sup>b</sup> approuvés 2010/11	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Nombre de postes de temporaires <sup>b</sup> proposés 2011/12	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	3	1	2	–	–	7	5	3	15
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	3	1	2	–	–	7	5	3	15
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	2	29	112	–	–	144	624	–	768
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	2	29	109	–	–	141	625	–	766
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)	1	–	(2)
<b>Groupe du VIH/sida</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	1	–	–	3	5	3	11
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	1	1	–	–	3	5	3	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	2	14	6	27	–	–	49	55	–	104
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	14	6	25	–	–	47	55	–	102
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)
<b>Services d'appui administratif</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	25	33	109	–	–	168	370	68	606
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	23	30	94	–	–	148	378	68	594
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(3)	(15)	–	–	(20)	8	–	(12)
<b>Services d'appui intégrés</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	31	40	315	–	–	387	1 070	111	1 568
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	30	30	264	–	–	325	1 098	111	1 534
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(10)	(51)	–	–	(62)	28	–	(34)
<b>Total</b>											
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	6	76	110	566	–	–	758	2 129	185	3 072
Nombre de postes proposés 2011/12	–	6	73	97	495	–	–	671	2 166	185	3 022
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	(13)	(71)	–	–	(87)	(37)	–	(50)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Section de la sécurité et de la sûreté

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes d'agent du Service mobile et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

### Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Centre régional de services d'Entebbe*

### Services d'appui administratif

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-4, 3 postes P-3 et 6 postes d'agent du Service mobile et transformation de 8 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 1 poste P-5 et 1 poste d'agent du Service mobile au Centre régional de services d'Entebbe*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

### Services d'appui intégrés

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 6 postes P-3, 3 postes P-2 et 15 postes d'agent du Service mobile et transformation de 31 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur la plan national; réaffectation de 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile au Centre régional de services d'Entebbe*

*Personnel recruté sur le plan national : conversion de 31 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre régional de services d'Entebbe*

56. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste P-4, 9 postes P-3, 3 postes P-2 et 24 postes d'agent du Service mobile et de transformer 40 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### Centre régional de services d'Entebbe (Ouganda)

57. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre régional de services contient des indicateurs de succès et des produits pour les quatre missions de maintien de la paix qui bénéficieront de services du Centre au titre des quatre projets initialement identifiés en vue de leur transfert au Centre : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférence, et fonctionnement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

5.2 Fourniture à la mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité

5.2.1 Réduction du temps nécessaire pour les contrôles des arrivées et des départs (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : 2 jours)

5.2.2 Réduction du temps nécessaire pour régler les demandes d'indemnités pour frais d'études (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : 7 semaines)

5.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel participant à des activités du Centre de formation et de conférence (2010/11 : 2 000; 2011/12 : 3 000)

5.2.4 Augmentation du nombre de vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : 50 ; 2011/12 : 100)

*Produits*

- Contrôle des arrivées et des départs pour 400 membres du personnel
- Traitement de 4 500 demandes d'indemnités pour frais d'études
- 80 stages de formation et conférences tenus avec la participation de 3 000 membres du personnel des missions régionales
- 100 vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

Tableau 7

**Ressources humaines : Centre régional de services d'Entebbe**

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Équipe du Centre régional de services</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Traitement des indemnités pour frais d'études</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	1	<b>1</b>	1	–	<b>2</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	<b>1</b>	1	–	<b>2</b>
<b>Centre régional de formation et de conférence</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	–	2	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	2	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>
<b>Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	1	3	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	1	1	3	<b>5</b>	3	–	<b>8</b>
<b>Total</b>									
Nombre de postes déployés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	1	6	<b>9</b>	5	–	<b>14</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	2	1	6	<b>9</b>	5	–	<b>14</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

58. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2010, relative à l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10) (1)	Montants répartis (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	26 128,4	26 483,7	26 192,7	(291,0)	(1,1)
Contingents	236 977,4	258 181,0	252 204,2	(5 976,8)	(2,3)
Police des Nations Unies	35 416,1	36 983,8	35 600,5	(1 383,3)	(3,7)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>298 521,9</b>	<b>321 648,5</b>	<b>313 997,4</b>	<b>(7 651,1)</b>	<b>5,8</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	139 690,0	142 713,5	161 696,7	18 983,2	13,3
Personnel recruté sur le plan national	63 221,6	67 887,4	72 978,8	5 091,4	7,5
Volontaires des Nations Unies	15 398,2	12 130,8	12 532,6	401,8	3,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 206,9	7 115,9	1 091,4	(6 024,5)	(84,7)
<b>Total partiel</b>	<b>224 516,7</b>	<b>229 847,6</b>	<b>248 299,5</b>	<b>18 451,9</b>	<b>8,0</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	1 602,8	1 779,7	1 622,5	(157,2)	(8,8)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	620,2	472,0	451,0	(21,0)	(4,4)
Voyages	8 460,8	5 160,9	5 184,8	23,9	0,5
Installations et infrastructures	104 700,0	85 246,0	76 310,5	(8 935,5)	(10,5)
Transports terrestres	22 337,4	19 482,8	17 893,6	(1 589,2)	(8,2)
Transports aériens	150 730,4	152 706,1	158 432,3	5 726,2	3,7
Transports maritimes ou fluviaux	100,5	101,7	76,1	(25,6)	(25,2)
Transmissions	21 348,8	19 337,1	19 384,8	47,7	0,2
Informatique	19 937,6	15 189,9	14 431,1	(758,8)	(5,0)
Services médicaux	9 388,1	9 851,4	9 864,6	13,2	0,1
Matériel spécial	2 116,5	2 753,5	2 602,9	(150,6)	(5,5)
Fournitures, services et matériel divers	67 071,0	73 422,8	77 525,8	4 103,0	5,6

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10) (1)	Montants répartis (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Projets à effet rapide	999,3	1 000,0	1 000,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>409 413,4</b>	<b>386 503,9</b>	<b>384 780,0</b>	<b>(1 723,9)</b>	<b>(0,4)</b>
<b>Total brut</b>	<b>932 452,0</b>	<b>938 000,0</b>	<b>947 076,9</b>	<b>9 076,9</b>	<b>1,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 919,9	25 325,9	27 431,6	2 105,7	8,3
<b>Total net</b>	<b>907 532,2</b>	<b>912 674,1</b>	<b>919 645,3</b>	<b>6 971,2</b>	<b>0,8</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>932 452,0</b>	<b>938 000,0</b>	<b>947 076,9</b>	<b>9 076,9</b>	<b>1,0</b>
<b>Crédits supplémentaires pour les référendums au Soudan (résolution 65/257)</b>	-	<b>70 026,3</b>	-	-	-
Recettes provenant des contributions du personnel	-	991,8	-	-	-
<b>Montant net des crédits supplémentaires</b>	-	<b>69 034,5</b>	-	-	-
<b>Total brut (2010/11)</b>	-	<b>1 008 026,3</b>	<b>947 076,9</b>	<b>(60 949,4)</b>	<b>(6,0)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	-	26 317,7	27 431,6	(1 113,9)	4,2
<b>Total net (2010/11)</b>	-	<b>981 708,6</b>	<b>919 645,3</b>	<b>(62 063,3)</b>	<b>(6,3)</b>

## B. Gains d'efficacité

59. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant	Mesures prises
Installations et infrastructures	189,3	Remplacement des pompes à eau utilisées à l'heure actuelle pour approvisionner les installations de la MINUS par un système d'écoulement par gravité. Une pompe sera utilisée par site pour pomper l'eau jusqu'à des réservoirs surélevés liés aux réseaux existants.  Le coût de ce projet est estimé à 95 000 dollars pour 6 postes de commandement dans le Sud et 12 bases d'opération.  La réduction du nombre de pompes à eau devrait se traduire par une réduction de 174 000 litres de la consommation diesel, dont le prix moyen dans la zone de la Mission est de 1,09 dollar le litre. Ceci représente une économie estimée à 189 300 dollars à la rubrique Carburant et lubrifiants pour les installations et infrastructures.
Communications et informatique	1 160,0	Réduction du nombre total de serveurs dans la Mission (ramené de 301 à 213), et utilisation de serveurs virtuels, ce qui se traduira par des économies d'un montant estimé à 1 160 000 dollars.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesures prises</i>
Services médicaux	150,0	<p>Projet 1 : réduction du nombre d'évacuations sanitaires intramission à Khartoum</p> <p>La Section des services médicaux de la MINUS effectuera des inspections périodiques des hôpitaux d'appui des pays fournissant des contingents pour s'assurer que tout le matériel est opérationnel et que du personnel médical spécialisé est disponible dans les lieux d'affectation prévus à tout moment, quels que soient les plans de congé et de relève.</p> <p>Il devrait être possible de réduire de 10 chaque année le nombre d'évacuations sanitaires rendues nécessaires par l'absence de matériel ou de personnel médical dans les hôpitaux régionaux de niveau II et III. Les économies possibles au titre des services médicaux sont estimées à 150 000 dollars par an.</p>
Transports aériens	878,0	<p>Au cours de l'exercice 2011/12, la demande de mouvements de marchandises dans la zone de la Mission devrait être faible. La Section de l'aviation n'aura plus besoin de 2 avions de transport de marchandises (L-100 et IL-76) et utilisera les ressources disponibles dans la région selon que de besoin. La nouvelle approche permettra de réaliser des économies nettes d'un montant de 878 000 dollars sur l'année.</p>
<b>Total</b>	<b>2 377,3</b>	

### C. Taux de vacance de postes

60. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 prennent en compte les taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	7,5	5,0	6,0
Contingents	4,0	1,0	–
Police des Nations Unies	4,5	1,0	5,0
Unités de police constituées	–	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	27,6	22,0	15,6
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	36,9	20,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	17,8	15,0	8,6
Volontaires des Nations Unies	17,3	36,0	36,0
Postes de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	18,8	20,0	20,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
Personnel recruté sur le plan national	44,6	15,0	15,0
Personnel fourni par des gouvernements	14,6	5,0	14,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

61. Les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes de toutes les catégories de personnel, qui ont été estimés pour l'exercice 2011/12 compte tenu de l'expérience acquise en la matière par la Mission et notamment des taux de vacance effectifs de l'exercice 2010/11.

#### **D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

62. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, qui sont calculées sur la base des taux de remboursement standard pour le matériel majeur (location avec services) et le soutien logistique autonome, représentent un montant total de 89 543 800 dollars, qui se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	51 760,3
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>51 760,3</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	18 723,5
Transmissions	8 357,1
Services médicaux	8 100,0
Matériel spécial	2 602,9
<b>Total partiel</b>	<b>37 783,5</b>
<b>Total</b>	<b>• 89 543,8</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	3,8	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	2,6	24 mars 2005	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0-3,0		

## E. Formation

63. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en formation	306,7
Voyages	
Voyages, formation	737,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	1 089,9
<b>Total</b>	<b>2 133,6</b>

64. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, par rapport aux exercices précédents, est indiqué ci-après :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	1 806	1 454	1 074	3 476	7 454	2 149	3 464	1 343	581
Formation externe <sup>a</sup>	164	87	77	110	75	43	12	14	6
<b>Total</b>	<b>1 970</b>	<b>1 541</b>	<b>1 151</b>	<b>3 586</b>	<b>7 529</b>	<b>2 192</b>	<b>3 476</b>	<b>1 357</b>	<b>587</b>

<sup>a</sup> À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et en dehors de la zone de la Mission.

65. La Mission continuera à dispenser ses programmes de formation interne et externe à un nombre total estimatif de 3 930 participants, dont 1 151 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 192 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 587 militaires et membres de la police. Les programmes de formation interne se composent de séminaires, de cours et d'ateliers destinés à 3 804 membres du personnel (96,8 %). Des programmes de formation externe sont prévus à l'intention de 126 membres du personnel de la MINUS occupant des fonctions essentielles (3,2 %).

## F. Désarmement, démobilisation et réintégration

66. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Personnel civil</b>	<b>13 066,6</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Installations et infrastructures	1 019,3
Transports terrestres	309,1
Communications	155,1
Informatique	64,9
Services médicaux	255,0
Fournitures, services et matériels divers	16 500,0
<b>Total</b>	<b>31 370,0</b>

67. Les ressources demandées au titre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration doivent permettre de financer la démobilisation volontaire de 40 000 combattants. Les chiffres ont été calculés en tenant compte du nombre estimatif d'ex-combattants devant être pris en charge par le programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'ici à 2012 (130 000) et du nombre de combattants qu'il est prévu de prendre en charge en 2010/11.

68. Le montant prévu à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (16,5 millions de dollars) doit permettre de financer le coût des activités de désarmement, démobilisation et de réinsertion, pour la démobilisation volontaire de 40 000 combattants, à raison de 400 dollars par personne, couvrant des services de transport, de réinstallation et de réinsertion (16 millions de dollars), et le coût de 4 000 colis d'articles non alimentaires à raison de 100 dollars par colis (400 000 dollars).

69. Les ressources demandées doivent également permettre de financer le fonctionnement des sites de démobilisation et des bureaux locaux – pièces de rechange, carburants destinés aux groupes électrogènes, éclairage, chauffage, énergie et eau, communications par réseaux commerciaux, stockage, maintenance et licences de logiciels de gestion des données centralisées, pièces détachées et maintenance du matériel informatique et rations de réserve pour 25 % des ex-combattants auxquels des services locaux d'approvisionnement en vivres ne peuvent être fournis.

## **G. Services de détection des mines et de déminage**

70. Le montant estimatif total des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Matériel spécial</b>	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Services de détection des mines et de déminage	43 289,8
Matériel de détection des mines et de déminage	–

71. Le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies a pour mandat d'assurer une aide au déminage humanitaire, des avis techniques et la coordination. Pour mener à bien le mandat de la Mission en matière de lutte antimines, il est proposé de maintenir la capacité de déminage à peu de choses près au niveau de celle de l'exercice précédent. Le nombre de postes d'agent recruté sur le plan international reste le même dans le budget 2011/12, avec les mêmes classes, qui correspondent aux nécessités opérationnelles de la Mission et de la transition vers la reprise des activités par les autorités nationales.

72. La composante opérations continuera d'apporter un appui direct à la Mission et également de faciliter l'exécution du mandat de cette dernière en renforçant les moyens dont disposent les compagnies militaires de déminage de la MINUS. Toutes les opérations de déminage seront réalisées selon les normes humanitaires internationales, comme prévu dans le mandat de la Mission, et dans le cadre des structures de cette dernière. Les priorités des composantes déminage seront fixées en consultation avec les divisions compétentes de la Mission.

73. Le montant des ressources demandées au titre des services de détection et de déminage doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : 34 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 57 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 620 600 dollars); le coût des marchés pour l'inspection des routes, les études techniques, les services de déminage intégrés, le déminage de la ligne d'engagement, la location et l'affrètement d'avions (31 440 000 dollars); les frais de voyage (327 000 dollars); et le coût du matériel (695 600 dollars). Le solde de 3 206 600 dollars se compose d'un montant de 1 145 200 dollars correspondant à l'appui et aux services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'un montant de 2 061 400 dollars correspondant aux frais de gestion, soit 5 % du coût estimatif total des services de détection des mines et de déminage.

## H. Projets à effet rapide

74. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, comparé aux exercices précédents, se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (projets réalisés)	999,3	50
1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (projets approuvés)	1 000,0	51
1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (projets proposés)	1 000,0	40

75. Suite à la revitalisation du programme de projets à effet rapide, il est demandé pour 2011/12 un montant de 1 million de dollars pour l'exécution de 40 projets.

76. La réalisation des projets à effet rapide est pour la Mission un important moyen de développer la confiance. Elle reste cruciale pour soutenir la reprise en cours dans le pays par des projets de faible ampleur mais hautement visibles dans les communautés soudanaises rurales ou vulnérables, qui visent des besoins vitaux auxquels ne répondent pas les organismes, fonds ou programmes des Nations Unies, les donateurs, le Gouvernement ou les organisations non gouvernementales.

77. La poursuite du programme de projets à effet rapide est de la plus haute importance pour ce qui est d'améliorer l'environnement opérationnel de la Mission, et d'en renforcer la crédibilité et le statut aux yeux de la population de sa zone d'opérations. Ce sont des facteurs qui peuvent avoir un grand effet pour faciliter l'exécution du mandat de la MINUS.

78. De même qu'au cours des cycles précédents, et conformément aux priorités stratégiques de la Mission, une importance particulière sera accordée aux projets d'amélioration des services de base, tels que la remise en état et la rénovation d'écoles, de dispensaires et de postes de police, ainsi que la distribution de fournitures scolaires, médicales et de bureau. Une attention particulière sera accordée aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à la formation professionnelle des déplacés, en vue de leur retour éventuel dans les communautés.

## I. Centre régional de services, Entebbe : ressources financières

79. La part du montant estimatif des dépenses prévues au titre du Centre régional de services d'Entebbe qui incombe à la MINUS s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Prévisions de dépenses (2011/12)</i>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	1 321,9
Personnel recruté sur le plan national	85,5
Volontaires des Nations Unies	–

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Prévisions de dépenses (2011/12)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 407,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Consultants	–
Voyages	11,5
Installations et infrastructures	1 173,9
Transports terrestres	19,8
Transports aériens	–
Transmissions	13,9
Informatique	9,5
Services médicaux	1,5
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	2,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 232,1</b>
<b>Total brut</b>	<b>2 639,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	155,9
<b>Total net</b>	<b>2 483,6</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>2 639,5</b>

### III. Analyse des variations\*

80. La terminologie générale employée pour analyser les variations des ressources dans la présente section est définie à l'annexe I.B du présent rapport. Elle est restée inchangée par rapport aux rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(291,0)	(1,1 %)

- **Gestion : application d'un taux d'abattement plus élevé pour délais de déploiement**

81. La baisse des montants demandés est due essentiellement à l'application d'un taux d'abattement plus élevé pour délais de déploiement dans le cas des observateurs militaires (6 %, contre 5 % en 2010/11). Elle est en partie annulée par l'augmentation du coût des rations.

\* Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(5 976,8)	(2,3 %)

• **Gestion : rapatriement anticipé d'une unité d'aviation**

82. La baisse des ressources demandées s'explique principalement par le rapatriement anticipé d'une unité d'aviation. Elle est en partie annulée par l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de zéro dans le cas des contingents militaires, contre 1 % en 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(1 383,3)	(3,7 %)

• **Gestion : application d'un taux d'abattement plus élevé pour délais de déploiement**

83. La baisse des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 5 % dans le cas des membres de la Police des Nations Unies, contre 1 % en 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel international</b>	18 983,2	13,3 %

• **Gestion : application d'un taux d'abattement plus élevé pour délais de déploiement**

84. La hausse des ressources demandées est due principalement à l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 15,6 % dans le cas des fonctionnaires recrutés sur le plan international, contre 28 % en 2010/11, et aux ajustements apportés aux traitements, dépenses communes de personnel et contributions du personnel dans le cas du personnel recruté sur le plan international, à la suite de l'harmonisation des conditions d'emploi. Les dépenses prévues tiennent compte également du fait qu'à compter de février 2010, il n'a plus été versé de prime de risque à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	5 091,4	7,5 %

• **Gestion : application d'un taux d'abattement plus élevé pour délais de déploiement**

85. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux facteurs suivants : application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement dans le cas du personnel recruté sur le plan national (8,6 % en 2011/12, contre 15 % en 2010/11), compte tenu du taux effectif de vacance de postes au cours des six derniers mois et de l'ajustement opéré pour tenir compte de l'harmonisation des conditions d'emploi, et transformation de 44 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. L'augmentation est en partie compensée par la cessation du versement de la prime de risque à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan depuis février 2010.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	401,8	3,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

86. L'augmentation des montants demandés est due à l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Elle est en partie compensée par une réduction de 67 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international pour les élections et les référendums, suite à la suppression de la Division de l'assistance électorale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(6 024,5)	(84,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

87. La baisse des montants demandés résulte de la réduction de 70 postes de temporaire, dont 39 postes de personnel recruté sur le plan international et 31 postes de personnel recruté sur le plan national, suite à la suppression de la Division de l'assistance électorale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	(157,2)	(8,8 %)

• **Gestion : application d'un taux d'abattement plus élevé pour délais de déploiement**

88. La baisse des montants demandés résulte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 14 % pour les agents pénitentiaires recrutés par des gouvernements, contre 5 % en 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructure</b>	(8 935,5)	(10,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

89. La baisse des montants demandés s'explique principalement par des réductions au titre des services de construction, en raison des incertitudes concernant le mandat futur de la Mission, selon l'issue des référendums, et de la baisse des montants nécessaires pour le remplacement de matériel, en partie annulée par l'augmentation du coût des pièces détachées pour groupes électrogènes et les coûts d'entretien, liés au vieillissement du matériel et des installations de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 589,2)	(8,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

90. La baisse des ressources demandées s'explique principalement par le fait que la Mission n'a pas acheté de véhicules de remplacement. Elle continuera à utiliser les véhicules du parc automobile existant en raison des incertitudes concernant son mandat futur, selon l'issue des référendums.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	5 726,2	3,7 %

• **Facteurs externes : variation des prix du marché/inflation**

91. L'augmentation est due principalement à la hausse des coûts contractuels garantis et horaires de location et d'exploitation liée au remplacement de six hélicoptères. Elle est en partie compensée par une réduction prévue du coût du carburant, qui doit tomber de 0,94 dollar le litre en 2010/11 à 0,78 dollar le litre, et une réduction du nombre d'heures de vol qui sera ramené de 23 093 en 2010/11 à 20 295 en 2011/12 du fait de l'utilisation de 34 appareils au lieu de 40.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(25,6)	(25,2 %)

• **Facteurs externes : variation des prix du marché/inflation**

92. La diminution est due principalement à la baisse prévue du coût des carburants pour les transports maritimes, qui doit tomber de 1,04 dollar le litre en 2010/11 à 0,81 dollar le litre en 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(758,8)	(5,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

93. La diminution à cette rubrique s'explique principalement par le fait que la Mission ne remplacera pas 16 serveurs haut de gamme et 24 serveurs de qualité moyenne, car il est prévu que d'autres serveurs seront transférés par une autre mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(150,6)	(5,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

94. La diminution s'explique principalement par la diminution des besoins au titre du soutien logistique autonome suite au retrait d'une unité d'aviation. Elle est en partie annulée par l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 0 % pour les contingents, contre 1 % en 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	4 103,0	5,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

95. L'augmentation tient principalement à une augmentation prévue du fret lié au transport au Sud-Soudan de matériel appartenant à l'ONU. La Mission a l'intention de recourir aux services d'un transporteur commercial, dont le coût est estimé à 6,8 millions de dollars, alors que 3,5 millions de dollars avaient été prévus au budget à cette fin pour l'exercice 2010/11.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

96. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUS portent sur les points suivants :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 d'un crédit de 947 076 900 dollars;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 78 923 075 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

#### **V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/283, aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne**

##### **A. Assemblée générale**

(Résolution 64/269)

*Décisions/demandes*

*Mesures prises*

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10).

Disposition appliquée dans le budget 2009/10 (voir les tableaux budgétaires axés sur les résultats et le tableau sur les gains d'efficacité). Pour 2011/12, la MINUS a continué à chercher des moyens de réaliser d'autres gains d'efficacité ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11).

Disposition appliquée dans le budget 2009/10, grâce à l'application des données propres à la Mission au lieu de coûts standard. Dans tous les budgets, la Mission a non seulement respecté les instructions données mais a utilisé toutes les informations disponibles dans les textes réglementaires. Le suivi mensuel des dépenses est

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15).

assuré pour aider l'administration à faire des prévisions exactes, ce qui n'est toutefois pas toujours possible en raison de dépenses opérationnelles imprévues lors de l'établissement du projet-budget (par exemple, élections au cours du cycle budgétaire 2009/10, voyages officiels non prévus au budget effectués à la demande du Siège, affectations temporaires et autres affectations à court terme, absorption de dépenses non budgétisées de l'exercice précédent) qui entraîne fréquemment des variations dans les dépenses effectives et les prévisions.

Disposition appliquée : la Mission suit de près les engagements dans le cadre de ses processus de gestion interne. Elle tient notamment des réunions mensuelles avec les centres de coûts et des réunions plus fréquentes au cours du dernier trimestre de l'exercice financier, pour s'assurer que seuls certains engagements sont reportés sur l'exercice ultérieur. Lorsque la Mission est amenée à annuler un engagement, cela tient généralement à des raisons qui échappent à son contrôle, en particulier dans le cas où les tierces parties, les fournisseurs par exemple, ne sont pas en mesure de fournir les biens ou services demandés.

### Section VI : stratégie globale d'appui aux missions

Prie le Secrétaire général d'indiquer dans les projets de budget de chacune des missions devant être desservies par un centre régional de services et dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, les postes et postes de temporaire prévus pour le centre, ainsi que les coûts correspondants (par. 23).

Les informations demandées ont été fournies dans le projet de budget pour 2011/12.

(Résolution 64/283)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 10).

Le projet de budget est établi conformément au mandat de la MINUS.

Réaffirme la section XX de sa résolution 61/276 et engage le Secrétaire général à ne négliger aucune possibilité de renforcer la collaboration régionale et intermissions, afin d'accroître les effets de synergie dans l'utilisation des ressources de l'Organisation et dans l'exécution des mandats des missions, étant entendu qu'il incombe à chaque mission d'établir et d'exécuter son budget et de garder la maîtrise de son matériel et de ses opérations logistiques (par. 12).

La MINUS continue de fournir un appui à la MINUAD à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan, en particulier dans les domaines suivants : gestion de la flotte aérienne et utilisation des appareils, contrôle des mouvements, gestion des biens, transports, services médicaux, communication, informatique, approvisionnement, gestion des installations et sécurité.

*Décisions/demandes**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de présenter dans les projets de budget suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles (par. 13).

Le projet de budget contient des explications sur les ressources nécessaires. En outre, la MINUS veille à ce que toutes les dépenses opérationnelles soient clairement définies et que des justifications détaillées soient fournies dans les informations supplémentaires.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/64/660)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que tous les acteurs concernés seront associés à ces délibérations et que le Secrétaire général communiquera les conclusions issues de ces consultations à l'Assemblée générale. Il recommande en outre qu'une analyse sur la réorganisation des ressources découlant du passage du maintien à la consolidation de la paix figure dans les prochains projets de budget (par. 10).

La MINUS est dans une phase d'entretien et attend les résultats des référendums qui doivent avoir lieu le 9 janvier 2011, qui détermineront la suite de ses opérations.

Le Comité consultatif estime que, pour aider les missions qui seront chargées d'assurer le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, il sera essentiel de recenser les enseignements tirés par les opérations qui en ont déjà fait l'expérience et de s'en inspirer. Lorsque les opérations de maintien de la paix se retirent ou passent à la consolidation de la paix, l'un des enjeux est de pérenniser les efforts de renforcement des capacités nationales pour aider les agents recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans leur pays (par. 11).

La MINUS est actuellement en phase d'entretien.

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Au cours de l'établissement du projet de budget pour 2011/12, la Mission a pris en compte cette recommandation en demandant aux sections d'appui de travailler en étroite consultation avec les sections organiques pour s'assurer que les hypothèses de planification donnent une présentation claire de l'ensemble des ressources nécessaires en établissant un lien entre les priorités au titre des programmes et les ressources demandées. Ainsi, si une section organique demande qu'un atelier soit organisé, la Mission s'assure que cet atelier est lié à un produit du cadre de budgétisation axée sur les résultats et que les ressources nécessaires pour le financer sont prises en compte dans le budget.

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité consultatif estime toujours que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère

La Mission veille à ce que les tableaux de dépenses soient suffisamment détaillés pour inclure des informations sur les activités prévues. Certaines de ces activités sont difficiles à prévoir à la date de l'établissement du budget, par exemple lorsqu'un bâtiment a besoin de travaux d'entretien suite à une dégradation normale ou doit être remis en état pour pouvoir être utilisé au cours de la période des élections et des référendums. Une grande partie des travaux d'entretien des bureaux nécessaires au Sud-Soudan ne peuvent pas être prévus au moment de l'établissement du budget.

La Mission a pris note de la recommandation et confirme qu'elle est déjà adoptée. Les administrateurs du Service de comptabilité autonome et leurs référents budgétaires comprennent clairement la définition des gains d'efficacité et en tiennent compte lors de l'élaboration des documents budgétaires.

Au cours de la période d'exécution, la Mission suit de très près toutes les dépenses approuvées non budgétisées; les réaffectations de ressources pour les couvrir sont encouragées au niveau de la classe, et les réaffectations entre les principales catégories de dépenses ne sont autorisées qu'en cas de nécessité absolue. La Mission veille à ce que ces informations soient présentées dans le rapport sur l'exécution du budget où les variations sont justifiées en détail.

Il n'y a de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) que dans le Groupe Déontologie et discipline et la Division de l'assistance électorale. Ces postes ont été inscrits au budget principalement pour fournir une assistance au cours des élections d'avril 2010 et pour les référendums prévus en janvier 2011. Dans le projet de budget pour 2011/12, la Mission a recommandé la suppression de toute la Division électorale qui compte un total de 141 postes/postes de temporaire.

permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de poursuivre ces efforts importants dans le domaine du déminage, et l'engage à rechercher les moyens de faciliter la diffusion d'informations pertinentes auprès du public (par. 69).

Recommandation appliquée. Dans ses cadres de budgétisation axée sur les résultats, la Mission a 2 produits concernant le déminage. L'un concerne les réunions hebdomadaires de coordination, à Khartoum et dans les 6 bureaux régionaux et locaux, sur les activités de déminage et les programmes de renforcement des capacités de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national de lutte antimines (Nord-Soudan); le déminage et la sensibilisation des populations menacées aux dangers que présentent les mines, en particulier dans les 3 zones et au Sud-Soudan, notamment les déplacés et les réfugiés qui retournent dans ces régions; et les études d'impact des mines terrestres avec le PNUD, l'UNICEF, le HCR, le PAM et les organisations non gouvernementales, pour assurer la cohérence de la lutte antimines à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Le deuxième produit concerne la facilitation de la transition vers la prise en main des opérations de déminage par le pays, grâce à l'organisation de réunions hebdomadaires à Khartoum et Djouba avec les autorités nationales et régionales chargées du déminage et l'organisation de 4 ateliers sur les opérations de déminage, l'assurance qualité et la programmation, chacun à l'intention de 20 membres des autorités nationales et régionales chargées du déminage à Khartoum et à Djouba.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif prend note de ces éléments et espère qu'il sera fait état des résultats obtenus dans les rapports des missions sur l'exécution du budget 2010/11 (par. 72).

Il a été pris note de cette observation. La Mission fera rapport à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget de 2010/11.

(A/64/660/Add.3)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif veut espérer que la Mission mettra pleinement en œuvre, dans les meilleurs délais, les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif estime que les recommandations et observations récurrentes du Comité des commissaires aux comptes mettent en évidence les lacunes qui perdurent dans l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière et la faiblesse constatée à tous les niveaux d'administration. Il souligne la nécessité de s'attaquer à la racine du problème afin de renforcer le sens des responsabilités et d'améliorer la gestion à tous les niveaux (par. 11).

La Mission a pris note de cette demande et s'efforcera de régler aussi rapidement que possible les causes profondes à la source des observations récurrentes du Comité des commissions aux comptes.

En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 18 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 436 200 dollars depuis la création de la Mission et 8 demandes (portant sur un montant de 139 700 dollars) étaient en instance de règlement. Le Comité consultatif veut espérer qu'elles seront réglées sans tarder (par. 13).

Sur les 8 demandes d'indemnisation en instance de règlement au titre des indemnités payables en cas de décès et d'invalidité, 3 ont été réglées ou payées en septembre-octobre 2010 et 1 a été rejetée, car il a été déterminé que la cause du décès n'était pas liée à la MINUS. Sur les 4 demandes restantes, 3 ont été certifiées et doivent être payées et 1 est encore en attente de règlement en raison de divergences entre les dossiers de la Mission et la demande présentée.

Le Comité consultatif regrette que le projet de budget ne comporte aucune évaluation complète (du concept d'opérations révisé) et espère vivement qu'un tableau plus exhaustif et transparent de l'efficacité du concept sera dressé dans le prochain rapport sur le financement de la MINUS (par. 22).

En raison de difficultés opérationnelles, la Mission n'a pas été en mesure de mettre pleinement en œuvre le nouveau concept d'opérations en 2010/11. Elle a l'intention de présenter des informations à ce sujet dans son prochain rapport sur le financement de la MINUS.

Le Comité consultatif demande à la Mission de poursuivre ses efforts en vue de réaliser des gains d'efficacité et la prie de rendre compte des gains proposés pour l'exercice 2010/11 dans le rapport d'exécution pour l'exercice (par. 27).

La Mission a pris note de cette demande et y donnera suite dans le rapport sur l'exécution du budget 2010/11.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

À propos de la stratégie d'externalisation des services de sécurité de la Mission, le Comité consultatif recommande que les enseignements tirés de cette expérience soient partagés avec d'autres missions et que les gains de productivité qui en ont découlé soient documentés (par. 37).

Le Comité consultatif demeure préoccupé par les taux élevés de renouvellement du personnel et de vacance de postes à la MINUS, qui non seulement nuisent au bon fonctionnement de la Mission, mais ont également d'importantes conséquences financières. À cet égard, le Comité rappelle le paragraphe 31 de son rapport général sur le maintien de la paix (A/63/746), dans lequel il estimait qu'il faudrait prendre des mesures en faveur d'une période d'affectation minimum et mettre fin à la pratique qui permet que le personnel arrivé depuis peu puisse être recruté par d'autres missions (par. 41).

Le Comité consultatif note les diverses tâches (concernant les installations et les infrastructures) que la Mission entend mener et compte qu'un compte rendu des progrès accomplis figurera dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 48).

Le Comité consultatif compte obtenir des informations complètes sur les mesures prises pour utiliser la voie d'approvisionnement du sud et sur les gains de productivité qui en résulteront, dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de l'exercice (par. 49).

Le Comité consultatif estime que la MINUS devrait continuer à examiner plus avant la faisabilité d'opérations aériennes conjointes MINUS-MINUAD, en particulier l'utilisation de vols affrétés à long terme pour la relève des contingents (par. 51).

Le Comité estime qu'avec le changement intervenu dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration avec la constitution d'équipes mobiles, les besoins en personnel dudit programme doivent être réévalués compte tenu du fait que les fortes augmentations d'effectifs enregistrées au titre de l'exercice 2009/10 découlaient d'une approche plus statique (par. 57).

La Mission a pris note de cette recommandation et y donnera suite dans le rapport sur l'exécution du budget 2010/11.

La MINUS a fait observer dans le passé que l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international et la révision de la méthode appliquée pour la réalisation des enquêtes sur les conditions d'emploi locales faisaient partie de l'ensemble des éléments qui amélioreraient et faciliteraient le recrutement de membres du personnel tant sur le plan international que sur le plan national ainsi que son maintien en fonctions. Par ailleurs, les dispositions de l'instruction ST/AI/2010/3 (sect. 9) ont été mises en œuvre pour faire en sorte que le personnel ne puisse être affecté à d'autres missions qu'après une année au moins de service dans la mission à laquelle il a été affecté initialement.

La Mission prend note de cette demande et y donnera suite dans le rapport sur l'exécution du budget 2010/11.

La Mission prend note de cette demande et y donnera suite dans le rapport sur l'exécution du budget 2010/11.

Recommandation appliquée. La MINUS continue à fournir une assistance à la MINUAD dans le domaine de l'utilisation des avions.

Cette question sera examinée au début de 2011, quand la Mission aura une idée plus claire de son avenir.

## C. Comité des commissaires aux comptes

(A/64/5/ (Vol.II), chap. II)

<i>Demande/Recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité réitère la recommandation qu'il a faite précédemment à l'Administration afin qu'elle veille à ce que toutes les missions respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 33).	Recommandation appliquée. Toutes les mesures de contrôle ont déjà été mises en place conformément à la règle 105.8 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS transfère tous ces biens excédentaires à d'autres missions ou à la Base de soutien logistique de Brindisi (par. 86).	Recommandation appliquée. Les mesures voulues ont été prises par la Mission.
Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à faire respecter les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille de fournisseurs au Siège et dans toutes les missions (par. 124).	Recommandation appliquée. Les mesures voulues ont été prises par la Mission.
Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'effectuer des vérifications physiques complètes et détaillées au cours des futurs exercices pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers (par. 154).	Recommandation appliquée. Les objectifs fixés en ce qui concerne les vérifications physiques pour les missions du Département des opérations de maintien de la paix sont de 100 %, avec un degré de tolérance de 10 %. Au cours de l'exercice 2009/10, la MINUS a atteint un taux effectif de 98 %. Un inventaire physique portant sur 1,7 % des biens attend l'agrément de la MINUAD. En conséquence, les taux effectifs de vérification physique étaient de 99,7 %, ce qui est tout à fait dans les normes.
L'Administration a accepté la recommandation réitérée par le Comité selon laquelle toutes les missions devraient élucider rapidement les anomalies relatives aux biens durables et prendre les mesures correctives voulues pour que leurs registres de biens soient rigoureux et fiables (par. 162).	Un projet d'instructions permanentes concernant la correction des anomalies est à l'examen. L'objectif fixé pour la correction des erreurs est de 100 % par mois, avec un taux de tolérance de 10 %. Au cours de l'exercice 2009/10, le taux de correction des erreurs pour la MINUS a été de 52 % seulement. En 2010/11, le personnel du Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la MINUS a commencé à mettre en œuvre de nouvelles procédures de rapprochement, en coopération avec les services de comptabilité autonome. En septembre 2010, 73 % des erreurs avaient été corrigées. La MINUS continuera à améliorer tous les mois la situation dans ce domaine, l'objectif pour la fin de l'année étant d'arriver à un taux de correction des erreurs de 90 % ou plus.

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration renforce son contrôle de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations (par. 169).

Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; et c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra (par. 180).

Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle la MINUS devrait effectuer des inspections en cours d'opération, conformément aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (par. 220).

Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que toutes les missions effectuent périodiquement des enquêtes sur l'occupation des véhicules (par. 224).

Application en cours. La MINUS a seulement 3 lots de biens en attente de cession depuis plus de 180 jours, ce qui est le délai acceptable. Le personnel de la Section des achats de la MINUS suit actuellement une formation à l'utilisation des fonctions de création de lot du système Galiléo.

Recommandation appliquée. Le Département de l'appui aux missions a publié de nouvelles directives à l'intention des missions, concernant la mesure des résultats, dans lesquelles les taux de tolérance par rapport aux indicateurs clefs des résultats fixés comme objectif ont été ajoutés, pour tenir compte de fluctuations éventuelles des résultats liées à la nature des opérations des missions. Pour les missions, le niveau acceptable du ratio des stocks est de 25 %, avec un taux de tolérance de 5 % dans le cas des missions où les achats sont difficiles. Pour la MINUS, le ratio des stocks était de 27 % durant l'exercice 2009/10, ce qui est dans la limite du taux de tolérance. La Mission a réduit le niveau des stocks à moins de 25 % au cours de l'exercice 2010/11, et dépasse donc les objectifs fixés.

Recommandation appliquée. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents effectue des inspections en cours d'opération de tous les contingents militaires de la Mission une fois tous les 6 mois, conformément aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Toutes les inspections de vérification trimestrielles et périodiques ont été effectuées et tous les rapports relatifs à ces inspections (tant les inspections en cours d'opération que les inspections périodiques) ont été présentés ponctuellement, dans un délai de 30 à 40 jours. Toutes les informations concernant les rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents sont disponibles dans la base de données relative à ce matériel.

Application en cours. Des enquêtes sur l'occupation des véhicules ont été effectuées en décembre 2009 et janvier 2010 à Khartoum et à Djouba. Une autre inspection doit avoir lieu avant la fin de l'année civile.

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS fasse le nécessaire, en collaboration avec la Division des achats du Secrétariat, pour exiger du fournisseur qu'il conserve en stock des rations de réserve en nombre suffisant, comme le contrat l'y oblige (par. 264).

Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de veiller à ce que la MINUS respecte strictement les consignes relatives au stockage des rations, notamment en ce qui concerne le maintien de la chaîne du froid (par. 268).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUS obtienne le remboursement des frais de carburant afférents aux vols non générateurs de recettes (par. 286).

Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté que la MINUS constitue un groupe de la sécurité informatique et nomme le coordonnateur de la sécurité informatique, l'administrateur du système de contrôle des accès et l'administrateur des systèmes de sécurité (par. 315).

Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il faut que l'Administration fasse en sorte que toutes les missions fassent le nécessaire pour que les projets à effet rapide soient achevés dans les délais fixés (par. 363).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUS se conforme aux directives et procédures concernant les projets à effet rapide (par. 366).

Recommandation appliquée. Ce problème s'est posé une fois en 2009 quand le contrat relatif aux rations a été prorogé à plusieurs reprises pour des périodes de courte durée. En raison de ces incertitudes, le fournisseur a réduit le niveau de ses stocks dans les 6 entrepôts de la Mission. Compte tenu de la prorogation du contrat de la Mission jusqu'en juillet 2010, le fournisseur a dû reconstituer immédiatement les stocks de rations nécessaires.

Recommandation appliquée. La Mission a réglé le problème du contrôle de la température, en particulier dans les sites où se trouvaient des contingents et tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs.

Recommandation appliquée. L'Administration a donné suite à la recommandation concernant le remboursement des coûts afférents aux vols non générateurs de recettes. La MINUS est en train de réunir les données et les documents d'appui nécessaires pour envoyer des factures aux compagnies en cause, afin d'obtenir le remboursement des frais de carburant afférents aux vols non générateurs de recettes.

Application en cours. Le nouveau Coordonnateur de la sécurité informatique est entré en fonctions le 3 octobre 2010.

Application en cours. En septembre, la MINUS a publié de nouvelles instructions administratives et a informé les coordonnateurs des secteurs et des projets à effet rapide des changements opérés et de leurs incidences. Depuis novembre 2008, les équipes de coopération civilo-militaires (travaillant en étroite coordination avec le Bureau de la planification stratégique) assurent des formations à la gestion des projets à l'intention des responsables militaires de projets et des responsables civils de projets à effet rapide pour faire en sorte que les projets soient exécutés sans délai.

Recommandation appliquée. La MINUS a mené à bien l'évaluation annuelle des projets à effet rapide conformément aux directives à ce sujet. Elle a pris des mesures pour améliorer la gestion des projets à effet rapide depuis mai 2009, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (par. 30).

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

Ainsi, des comités d'examen des projets à effet rapide et des coordonnateurs ont été mis en place au niveau des secteurs et l'équipe de gestion des projets à effet rapide au quartier général à Khartoum a été renforcée. En outre, des politiques prévoyant l'allocation et l'approbation des ressources au titre des projets à effet rapide au début de l'année par l'administration ainsi que l'approbation des projets pour lesquels il y a seulement un expert technique sur le terrain ont été adoptées et mises en application.

## D. Bureau des services de contrôle interne

[A/64/326 (Part II)]

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

En procédant à l'audit de la prestation de services médicaux à la MINUS (AP2008/632/11), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a constaté que 6 dispensaires appartenant à des pays ayant fourni des contingents et 1 hôpital des Nations Unies fonctionnaient de manière indépendante alors qu'ils se trouvaient au même endroit. Ce manque de coordination va à l'encontre des dispositions du Manuel de soutien sanitaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies obligeant à intégrer les infrastructures et systèmes médicaux pour garantir une utilisation optimale de ces moyens. Le BSCI estime à 7 millions de dollars par an le montant des économies que l'ONU pourrait réaliser en réorganisant et en rationalisant les services de soutien sanitaire répartis dans les différents complexes. La MINUS a accepté d'optimiser ses moyens médicaux en suivant les recommandations du Bureau (par. 24).

En procédant à l'audit des volets gouvernance, gestion stratégique et sécurité des systèmes informatiques de la MINUS (AT2008/632/01), le BSCI a constaté qu'il n'avait pas été créé de comité chargé de passer en revue ces systèmes et de superviser leur utilisation, contrairement aux dispositions de la circulaire ST/SGB/2003/17. Cette carence expose la Mission à des risques importants, dont celui d'investir dans des moyens informatiques qui ne contribuent pas à promouvoir efficacement ses objectifs et sa stratégie. La MINUS a accepté de créer un comité de l'informatique et de la télématique, comme l'a recommandé le BSCI (par. 32).

Recommandation appliquée. Affaire close par le BSCI. La structure actuelle du système d'appui médical de la MINUS assure l'utilisation optimale et rationnelle des ressources médicales. Les équipes médicales constituées des pays fournissant des contingents fonctionnent de manière autonome, et l'endroit où elles sont déployées dans la zone de la Mission est défini dans le mémorandum d'accord conclu avant le déploiement entre les pays respectifs et le Département des opérations de maintien de la paix.

La Section des services médicaux a mis en train un ensemble de mesures de réduction des coûts afin de réaliser les gains d'efficacité prévus. La MINUS a opéré des ajustements pour optimiser la gestion des stocks médicaux, ce qui a permis de ramener les dépenses de 3 022 000 dollars en 2007/08 à 2 414 618 dollars en 2008/09 et à 1 699 816 dollars pour 2009/10.

Recommandation appliquée. La Mission a créé un comité chargé de passer en revue les systèmes informatiques sur le terrain, qui a pour mandat de s'occuper spécifiquement des projets de développement d'applications et de l'achat d'applications, lequel doit être justifié.

À la MINUS, le BSCI a enquêté sur des allégations selon lesquelles des fonctionnaires s'étaient frauduleusement servis des codes d'accès téléphoniques d'autres membres du personnel de la Mission pour passer gratuitement des communications téléphoniques. Il a établi que 12 fonctionnaires (dont 2 n'étaient plus en fonctions) et 5 prestataires s'étaient effectivement rendus coupables de fraude. Le BSCI a recommandé d'étudier les moyens techniques à mettre en place et les règles à adopter pour éviter d'autres utilisations abusives de ces codes (par. 55).

À la MINUS, l'audit des achats effectués localement (AP2008/632/07) a révélé que sur 630 commandes passées en 2007/08, 85 (13 %) avaient été livrées en retard, sans que la Mission ait pu sanctionner les fournisseurs faute d'avoir inclus les clauses voulues dans les contrats. Si des pénalités de retard avaient été prévues, la Mission aurait pu récupérer 2 millions de dollars environ sous forme de dommages-intérêts. En 2007/08, des pénalités d'un montant total de 545 370 dollars ont été imposées dans deux cas extrêmes. La Mission a accepté, conformément à la recommandation du BSCI, d'inclure dorénavant dans tous les contrats des clauses protégeant l'Organisation en cas de retard injustifié (par. 62).

L'audit des patrouilles motorisées effectuées par les observateurs militaires de la MINUS (AP2009/632/04) a montré que le taux de réalisation des objectifs était très faible. Alors que 237 168 journées de patrouille avaient été prévues pour l'exercice 2007/08, leur nombre effectif était limité à 22 124 (9 %). Ce faible taux de réalisation résultait notamment d'une trop faible sensibilisation aux besoins découlant de la situation dans le secteur, de l'insuffisance du soutien logistique et du manque de matériel de sécurité adapté à la conduite de patrouilles dans un environnement hostile. La MINUS a accepté les recommandations du BSCI l'invitant à former et équiper convenablement les observateurs militaires pour qu'ils puissent mener une action efficace (par. 71).

Lors d'un audit de la gouvernance, de la gestion stratégique et de la sécurité des systèmes informatiques à la MINUS (AT2008/632/01), le BSCI a relevé des carences dans les dispositifs de contrôle de la sécurité. Il a constaté en particulier que la Mission transmettait des données sensibles sans les protéger, contrairement aux dispositions de la circulaire ST/SGB/2007/6, et que

Recommandation appliquée. Tous les utilisateurs de combinés téléphoniques sans fil (norme DECT) ont été avisés qu'une fois utilisés pour faire un appel ou envoyer un fax, les codes sont effacés, de manière à en préserver la confidentialité.

Des messages sont diffusés périodiquement pour sensibiliser les fonctionnaires à leurs responsabilités individuelles en ce qui concerne l'utilisation et la confidentialité des codes.

Recommandation appliquée. Affaire close par le BSCI.

La Mission applique déjà les mesures nécessaires conformément aux dispositions du Manuel des achats concernant les dommages-intérêts.

Application en cours. La Mission procède actuellement à l'inventaire des biens et de l'équipement des patrouilles dans tous les secteurs pour déterminer le niveau des stocks appartenant aux fournisseurs. La Mission a travaillé en liaison avec les Services d'appui intégrés pour remédier aux carences qui ont été identifiées.

Application en cours. Le nouveau Coordonnateur de la sécurité des données informatiques est entré en fonctions le 3 octobre 2010.

---

*Demande/Recommandation**Mesures prises*

---

des liaisons à distance non sécurisées avaient été établies entre des ordinateurs de bureau et des serveurs d'importance critique. Cette situation pose des risques pour la confidentialité et l'intégrité des données de la Mission. Celle-ci n'a pas accepté la recommandation du BSCI préconisant de remplacer tous les services de réseau non sécurisés par des solutions reposant sur des liaisons à distance sécurisées, au prétexte qu'il ne serait pas pratique de tout coder. Elle a néanmoins précisé qu'elle procéderait au recensement de ses données informatiques les plus sensibles, à une évaluation des risques et à l'examen des dispositifs de contrôle de la sécurité pour s'assurer qu'ils sont suffisants compte tenu de la sensibilité des données traitées, stockées ou transmises. Le BSCI estime que les mesures annoncées contribueront à atténuer les risques recensés au cours de l'audit (par. 79).

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

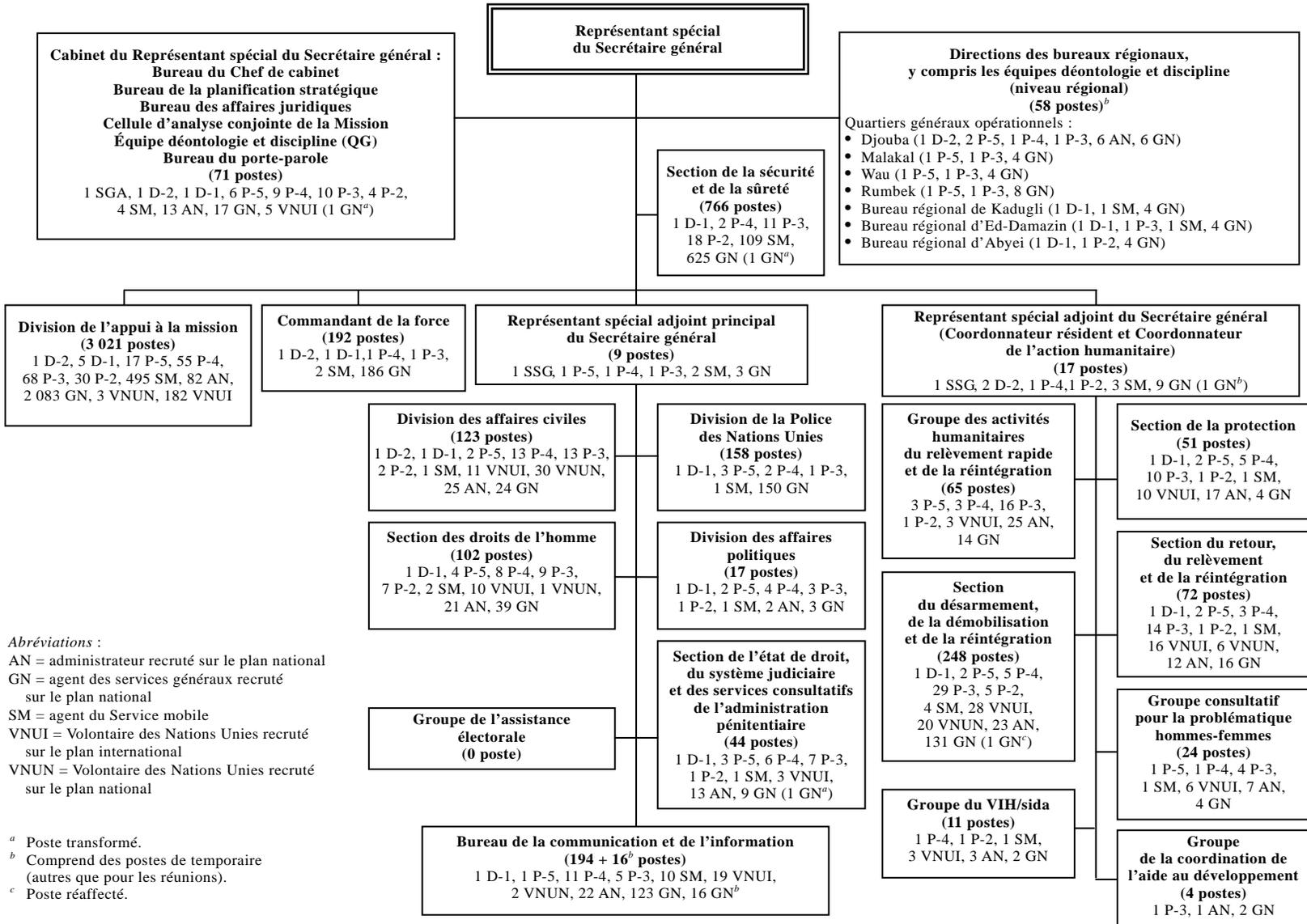
## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

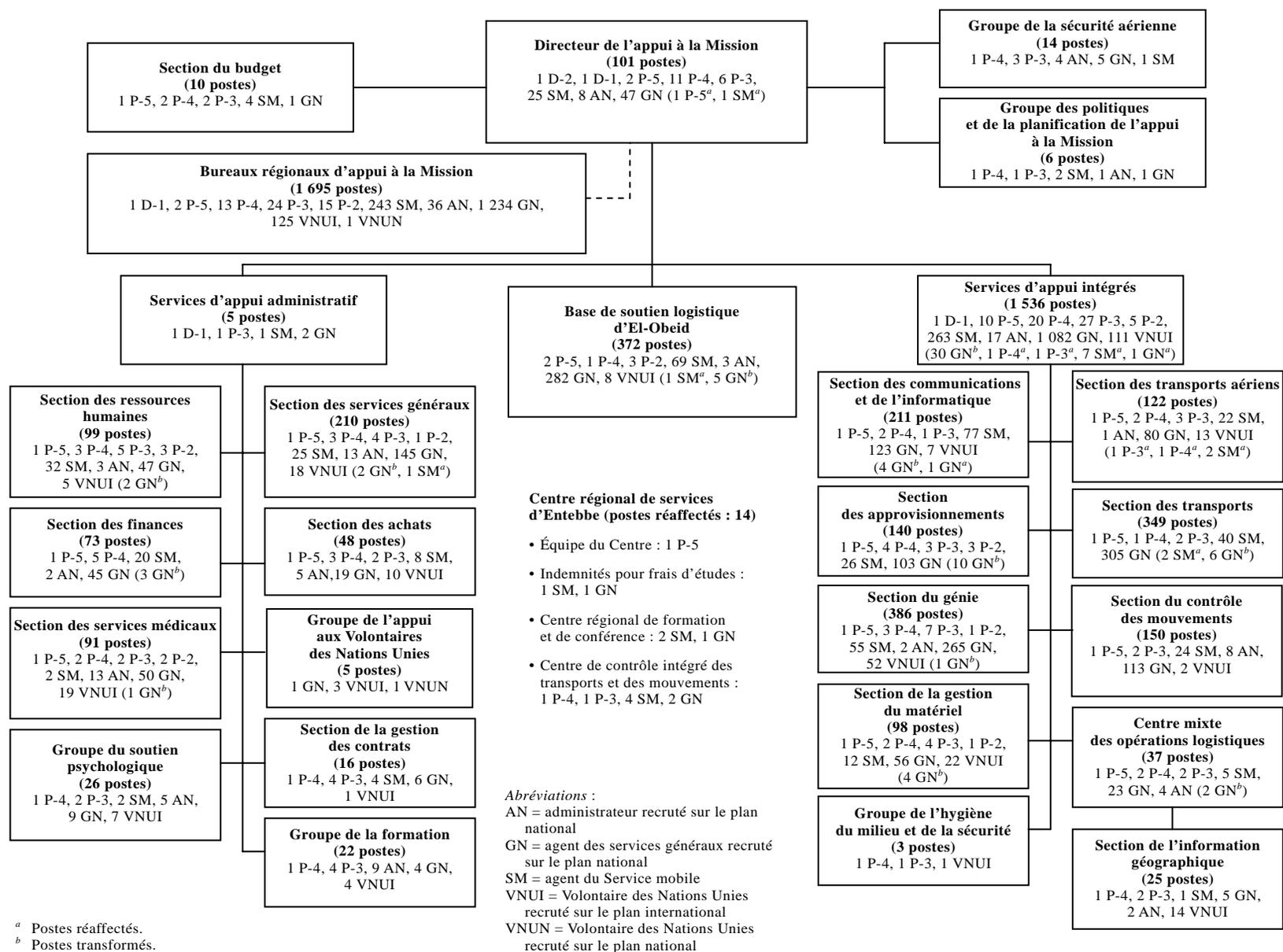
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Organigrammes

## A. Services organiques



## B. Division de l'appui à la Mission



## Annexe III

## Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Sécurité des populations locales et contrôle des armes	1.1 La société et le Gouvernement soudanais savent mieux utiliser les mécanismes d'atténuation des conflits	<p>1.1.1 Un cadre stratégique global est établi et les moyens de gestion des ressources naturelles nécessaires sont créés au niveau central et dans les États.</p> <p>1.1.2 Analyse participative des conflits, élaboration de stratégies de prévention et de gestion des conflits et application d'une approche non sexiste et axée sur les droits de l'homme intégrée à tous les niveaux de la planification</p> <p>1.1.3 Les menaces et les risques socioéconomiques sont recensés et analysés par les gouvernements des États, en vue de réduire les conflits grâce à une planification et à des dépenses hiérarchisées.</p> <p>1.1.4 Des institutions et des mécanismes de sécurité commune sont mises en place et fonctionnent.</p>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b></p> <p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)</p> <p><b>Partenaires nationaux</b></p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Ministère de l'environnement, Ministère de l'industrie, Syndicat des agriculteurs et éleveurs, Ministère de la protection sociale</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère de l'environnement, de la faune et du tourisme, Commission pour la paix au Sud-Soudan, Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes (Cabinet du Président), Commission de la paix, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires relatives à l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA)</p>
Lutte antimines	1.2 Les menaces que posent les mines, les restes explosifs de guerre et les armes légères pour la sécurité des personnes et des communautés des régions touchées par les conflits sont nettement réduites.	<p>1.2.1 Les institutions nationales voient leurs capacités renforcées et peuvent hiérarchiser, coordonner et gérer tous les aspects de la lutte antimines au niveau central et au niveau des États, ainsi qu'honorer les obligations nationales et internationales au titre de la Convention d'Ottawa.</p> <p>1.2.2 Des mesures de renforcement des capacités de contrôle des armes légères, y compris le cadre politique nécessaire, sont adoptées et des programmes de contrôle des armes visant les populations à haut risque sont mis en œuvre.</p> <p>1.2.3 Les populations à risque, y compris les enfants, sont davantage conscientes du danger des mines et capables de s'en protéger.</p>	<p><b>Chef de file</b></p> <p>Bureau de la lutte antimines des Nations Unies</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b></p> <p>PNUD, Groupe intégré des Nations Unies chargé des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</p> <p><b>Partenaires nationaux</b></p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, Ministère de l'intérieur, Forces armées soudanaises, Centre national de lutte antimines</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Appui intersectoriel aux retours et pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration	1.3 Les autorités et institutions nationales, infranationales et locales appuient la mise en place de solutions durables visant les populations touchées par la guerre, avec la participation active des collectivités.	1.2.4 Une aide est fournie aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre, notamment une aide à la réintégration.	Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des affaires présidentielles, Commission pour la paix au Sud-Soudan et Ministère des affaires relatives à la SPLA; Commission de déminage du Sud-Soudan, Commission de lutte antimines du Sud-Soudan, Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie; entreprises privées, organisations non gouvernementales internationales et nationales  <b>Chef de file</b> HCR (retours) et Groupe intégré des Nations Unies chargé des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR)  <b>Organismes des Nations Unies partenaires</b> Organisation internationale pour les migrations (OIM), PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), UNICEF, Volontaires des Nations Unies (VNU), PNUE  <b>Partenaires nationaux</b> Gouvernement d'unité nationale et Gouvernement du Sud-Soudan : Conseil de coordination national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, Centre national de lutte antimines, Commission de déminage du Sud-Soudan, Ministère des affaires sociales, Ministère de la santé, Commission des affaires humanitaires, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie et gouvernements des États  Organisations de la société civile, organisations non gouvernementales
		1.2.5 Les routes à haute priorité et les zones dangereuses sont recensées, vérifiées et déclarées propres pour un usage productif.	
Protection des civils et droits de l'homme	2.1 Les personnes et les communautés, en particulier les groupes ayant des besoins spécifiques, ont plus facilement accès à une justice équitable et efficace.	1.3.1 Les institutions publiques (Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Commission des affaires humanitaires) et les institutions d'accueil (Commissariat pour les réfugiés) voient leurs capacités renforcées et peuvent mettre en place des solutions durables pour le retour des personnes.	<b>Chef de file</b> PNUD, UNICEF  Programme de consolidation de la démocratie au Soudan, appui à la réforme de la fonction publique, appui au processus de planification stratégique nationale, appui aux processus électoraux au Soudan,
		1.3.2 Une aide directe est fournie pour la mise en place de solutions durables (rapatriement/retour, intégration/réinstallation locale) en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des demandeurs d'asile.	
		1.3.3 Les ex-combattants, les femmes et les enfants associés aux forces et groupes armés sont démobilisés et reçoivent une aide à la réinsertion et à la réintégration.	
		1.3.4 Une aide est fournie aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre, notamment une aide à la réintégration.	
		2.1.1 Les institutions garantes de l'état de droit sont plus accessibles et plus efficaces, assurent sans discrimination des services de qualité et élaborent un programme visant à harmoniser les pratiques de droit coutumier avec le droit écrit.	

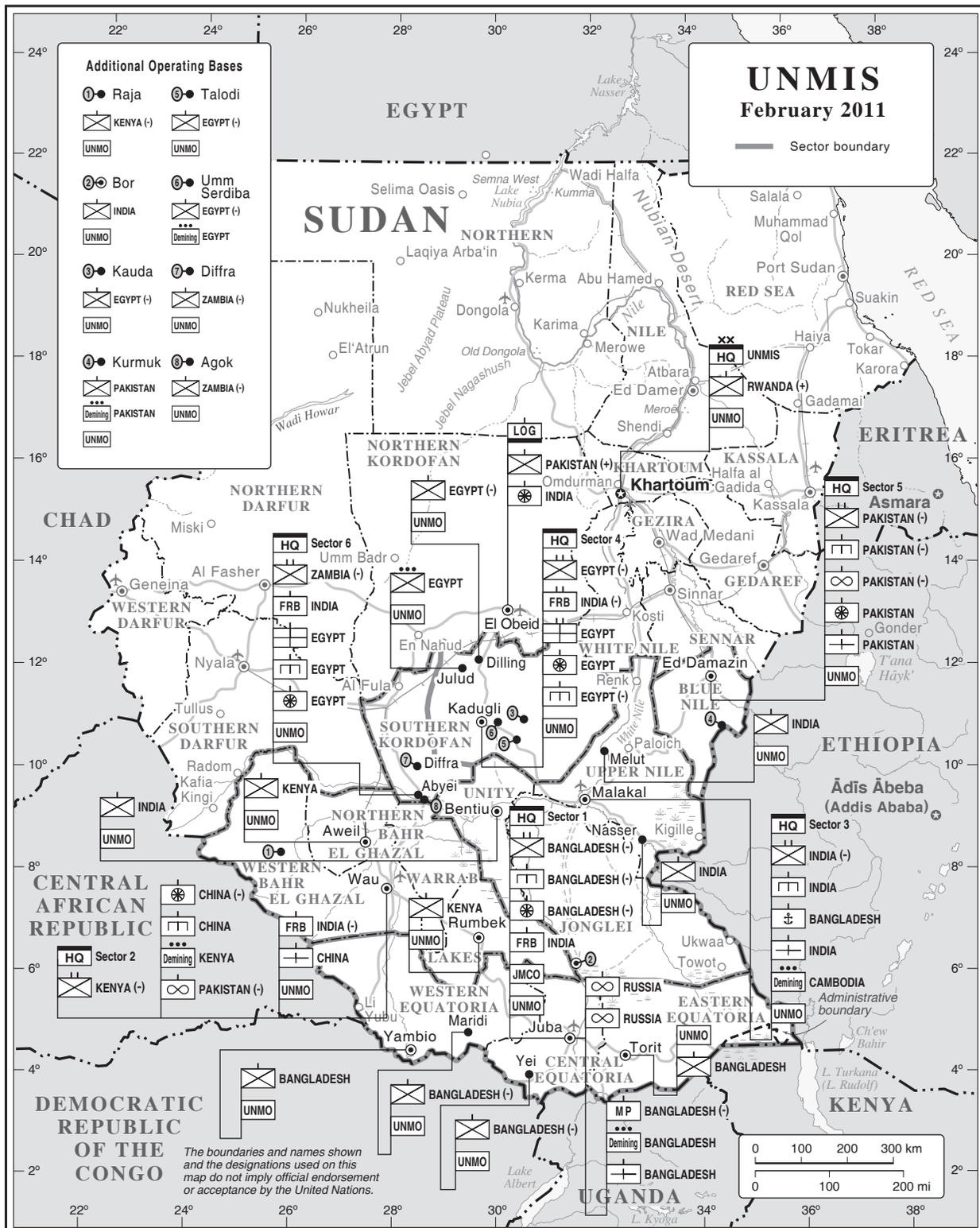
<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		<p>2.1.2 La population locale, y compris les rapatriés, les réfugiés et les personnes déplacées, comprend de mieux en mieux ses droits et les revendique, connaît ses obligations et sait comment faire appel aux mécanismes juridiques.</p> <p>2.1.3 Le Gouvernement reçoit de l'aide pour élaborer une politique de protection sociale axée sur la mise en place de filets de sécurité en faveur des enfants les plus vulnérables et de leur famille, ainsi que des rapatriés, des personnes déplacées et des réfugiés.</p> <p>2.1.4 Des systèmes de renforcement de la justice pour mineurs sont mis en place dans 20 États, y compris des systèmes de prévention, des programmes de déjudiciarisation et des procédures adaptées aux enfants, ce qui permet tous les ans à 7 000 personnes (femmes et mineurs) en moyenne de faire appel aux services de police.</p> <p>2.1.5 Une stratégie axée sur la famille et la collectivité est mise en œuvre dans cinq États du nord et cinq États du sud pour assurer la prise en charge des enfants victimes d'actes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation et des enfants dépourvus de dispensateur de soins primaires.</p>	<p>transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b> HCR, UNIFEM, OIM</p> <p><b>Partenaires nationaux</b> Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice, autorités judiciaires, Ministère de la protection sociale et des affaires de la femme et de l'enfant, Ministère de la jeunesse et de la société civile, Ministère des affaires religieuses, Ministère de l'intérieur, Ministère de la condition de la femme et Commission pour les réfugiés</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de la coopération régionale, Ministère des affaires juridiques, autorités judiciaires, Ministère de l'intérieur (police et administration pénitentiaire) et autorités traditionnelles</p>
Gouvernance et état de droit	2.2 La société soudanaise connaît un régime de gouvernance plus démocratique et plus équitable.	<p>2.2.1 Le Gouvernement reçoit de l'aide pour organiser des élections libres et régulières et des référendums crédibles au regard des normes internationales.</p> <p>2.2.2 Les assemblées législatives nationales, infranationales et d'État ont amélioré leurs prestations en matière de contrôle et de législation.</p> <p>2.2.3 Les préoccupations relatives à l'environnement sont traduites dans les lois, les politiques, les plans et les règlements.</p> <p>2.2.4 Les capacités nationales en matière de développement industriel durable sont renforcées.</p>	<p><b>Chef de file</b> PNUD, UNICEF</p> <p>Programme de consolidation de la démocratie au Soudan, appui à la réforme de la fonction publique, appui au processus de planification stratégique nationale, appui aux processus électoraux au Soudan, transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b> HCR, UNIFEM, OIM</p> <p><b>Partenaires nationaux</b> Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice, autorités</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		<p>2.2.5 Les partis politiques, les médias et la société civile voient leurs capacités renforcées et sont en mesure de jouer le rôle qui leur revient dans le processus démocratique.</p> <p>2.2.6 Les parents et les prestataires de services ont approfondi leurs connaissances et ont modifié leur attitude et leurs pratiques pour mieux protéger les enfants.</p>	<p>judiciaires, Ministère de la protection sociale et des affaires de la femme et de l'enfant, Ministère de la jeunesse et de la société civile, Ministère des affaires religieuses, Ministère de l'intérieur, Ministère de la condition de la femme et Commission pour les réfugiés</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de la coopération régionale, Ministère des affaires juridiques, autorités judiciaires, Ministère de l'intérieur (police et administration pénitentiaire) et autorités traditionnelles</p>
	<p>2.3 Les institutions publiques nationales, infranationales, d'État et locales ont amélioré leur système d'administration, de planification et de budgétisation pour favoriser un développement décentralisé, axé sur la population et bénéficiant à toute la population.</p>	<p>2.3.1 Les institutions publiques nationales, infranationales, d'État et locales ont amélioré leur système décentralisé de planification, de budgétisation, de gestion comptable et financière et leurs prestations.</p> <p>2.3.2 Les fonctionnaires des administrations nationales, infranationales, d'État et locales travaillent de façon plus efficace, plus productive, plus transparente et plus responsable.</p> <p>2.3.3 Une aide est fournie de façon que les budgets nationaux et infranationaux soient établis en fonction des besoins des pauvres, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs stratégiques, notamment de planification stratégique nationale.</p> <p>2.3.4 Les institutions publiques nationales et infranationales voient leurs capacités renforcées et sont en mesure d'analyser les caractéristiques et la dynamique de la population, de mettre en place les services voulus et de les assurer correctement.</p> <p>2.3.5 Les institutions publiques savent mieux recueillir les données, les analyser et utiliser des données ventilées pour élaborer des mesures, programmer les activités et suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>2.3.6 Les institutions nationales et infranationales gèrent et coordonnent l'aide de façon plus efficace.</p>	<p><b>Chef de file</b> PNUD, UNICEF et FNUAP (recensement)</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b> ONU-Habitat, Organisation internationale du Travail (OIT), UNIFEM, Organisation mondiale de la Santé (OMS), OIM</p> <p><b>Partenaires nationaux</b> Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des affaires présidentielles, Ministère des finances et de la planification économique, Ministère du service public, Conseil des collectivités locales, Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières, gouvernements des États, Ministère des finances et de la planification économique, Ministères des finances des États</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Ministère des affaires fédérales, Ministère du travail, du service public et du développement des ressources humaines, Conseil national pour la population, Bureau central de statistique, Conseil national de planification stratégique</p> <p>La Banque mondiale sera également un partenaire important dans les domaines de l'administration publique et de la réforme de la fonction publique.</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Égalité des sexes	2.4 Les inégalités entre hommes et femmes sont traitées dans tous les programmes de gestion publique et initiatives de développement.	<p>2.3.7 Les collectivités ont intégré les systèmes et le savoir-faire locaux dans la planification, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des programmes de développement et la prestation de services.</p> <p>2.4.1 Des lois et règlements visant à promouvoir le rôle et la représentation politiques des femmes sont élaborés et appliqués.</p> <p>2.4.2 Les institutions publiques nationales et celles des États ainsi que de la société civile savent mieux analyser les problèmes liés à la condition féminine et les prendre en compte dans leurs stratégies et plans d'action.</p> <p>2.4.3 Des activités de sensibilisation sont entreprises en vue de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la violence contre les femmes (mariages précoces, mutilations génitales féminines et autres coutumes dangereuses) aux niveaux national et infranational, aussi bien sur le plan législatif que dans la pratique.</p>	<p><b>Chef de file</b> UNIFEM, UNFPA</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b> PNUD, HCR, UNICEF</p> <p><b>Partenaires nationaux</b> Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice, Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, Ministère des affaires parlementaires, partis politiques, gouvernements des États et administrations locales, organisations de la société civile</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des finances, Assemblée législative, Ministères des finances des États, Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, autorités judiciaires, administration pénitentiaire, autorités chargées des questions d'asile et d'immigration</p>
	2.5 Les enfants, les adolescents et les adultes ont gagné l'accès équitable à une éducation de qualité dispensée dans de bonnes conditions et ont la possibilité de terminer leurs études.	<p>2.5.1 Des espaces d'apprentissage sûrs, ouverts à tous et adaptés aux besoins des enfants (pourvus d'eau courante et de sanitaires séparés pour filles et garçons) sont mis en place au niveau de l'enseignement primaire, à l'intention particulière des filles, des enfants nomades, des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants des zones touchées par les conflits et défavorisées.</p> <p>2.5.2 Des systèmes parallèles d'apprentissage de la lecture, du calcul et de la maîtrise du quotidien sont mis en place.</p> <p>2.5.3 L'école intégrée et les initiatives éducatives familiales ou communautaires (préparation à la scolarité, enseignement de compétences pratiques (santé, hygiène, nutrition, paix, éducation des enfants, soins psychologiques) et sensibilisation au danger des mines) sont soutenues.</p>	

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
Protection des civils et droits de l'homme	2.6 L'infection par le VIH s'est réduite et les soins aux personnes séropositives ou atteintes du sida se sont améliorés (des soins, des moyens de prévention et des services d'accompagnement de qualité et adaptés aux besoins de chaque sexe sont offerts).	2.5.4 Les filles et les garçons, en particulier les enfants nomades et les enfants touchés par les conflits, ont la possibilité de suivre l'enseignement secondaire.	<p><b>Chef de file</b></p> <p>UNICEF, OMS, Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA), FNUAP</p> <p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b></p> <p>PNUD, OIT, UNESCO, PAM, ONUDI</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Programme national de lutte contre le sida, Ministère de la condition féminine, Ministère de la santé, Ministère de la coopération internationale, SRTC (radio et télévision soudanaises)</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Commission de lutte contre le sida du Sud-Soudan, Ministère de la condition féminine, du bien-être social et des affaires religieuses, Ministère de la santé, Ministère de l'information et de la communication</p>
		2.5.5 Des programmes d'alimentation scolaire sont mis en place pour promouvoir la scolarisation et la persévérance scolaire des enfants vulnérables.	
		2.5.6 Une stratégie est mise en place pour éliminer les obstacles économiques, culturels et autres à l'éducation des filles.	
		2.5.7 De meilleurs résultats sont constatés dans l'apprentissage des mathématiques, des langues, des sciences, de compétences pratiques (santé, hygiène, nutrition, consolidation de la paix et protection contre le danger des mines).	
		2.6.1 La population est mieux informée sur la transmission, la prévention et le contrôle du VIH et la société civile (médias, responsables locaux, enseignants) s'engage dans la lutte contre le sida.	
2.6.2 Des politiques et stratégies multisectorielles (associant le secteur privé) de lutte décentralisée contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles sont élaborées, mises en œuvre et renforcées par des crédits budgétaires plus importants aussi bien au niveau national qu'au niveau des États.			
2.6.3 Les capacités de recherche et de surveillance sont renforcées aux niveaux national et infranational, ce qui permet la collecte des données probantes nécessaires pour élaborer des programmes de lutte contre le VIH.			
2.6.4 Le concept du « triple un » ( un seul organisme coordonnateur, un seul cadre d'action et un seul système de suivi et d'évaluation) est appliqué à l'échelon du pays et dans tous les États.			
2.6.5 Un ensemble de services essentiels de lutte contre le VIH/sida (prévention, traitement, soins et accompagnement) est offert aux populations les plus exposées (enfants, adolescents, personnel en uniforme, ex-combattants et personnes en situation de détresse humanitaire), afin qu'elles bénéficient d'un accès universel.			

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Relèvement de l'Abyei	<p>La planification des activités pour l'exercice 2011/12 en collaboration avec l'ONU et les organisations non gouvernementales sera facilitée.</p> <p>L'Administration de l'Abyei recevra de l'aide pour donner suite aux principaux projets de relèvement rapide.</p> <p>Un programme de relèvement communautaire intégré sera élaboré.</p>	<p>2.6.6 Aide à la création de moyens de subsistance durable et d'activités génératrices de revenus pour les personnes vivant avec le VIH, parallèlement à une réduction des préjugés et de la discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hygiène et santé publique : construction de dispensaires, promotion de l'hygiène, construction de latrines communautaires et familiales, mise en place de programmes de formation à long terme à l'intention du personnel de santé, création de comités de promotion de la santé et de l'hygiène</li> <li>Alimentation en eau : remise en état des bassins, forage de puits, mise en place de programmes de formation pour les équipes locales chargées de la gestion des ressources en eau</li> <li>Éducation : construction d'écoles, renforcement des capacités avec le concours du Ministère de l'éducation, création d'associations parents-enseignants et élaboration de programmes de formation à l'intention des enseignants</li> <li>Gestion des ressources naturelles : établissement de cartes, sensibilisation de la population, protection et gestion de la faune et de la flore</li> <li>Moyens de subsistance : activités productives (jardinage, plantation d'arbres, diversification des cultures, soutien de la pêche, élevage de bétail, création de petits projets économiques, activités familiales génératrices de revenus).</li> </ul>	<p><b>Organismes des Nations Unies partenaires</b>            PNUD, MINUS, UNICEF, OMS, PAM, OIM, FAO</p> <p><b>Partenaires nationaux</b>            Administration civile, Cabinet du Président, Commission d'aide humanitaire, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan</p>
Services de construction d'un camp pour le référendum au Soudan	<p>Fourniture de services professionnels en temps voulu et de manière économique pour permettre à la MINUS d'achever la construction de centres d'enregistrement au niveau des comtés pour le référendum au Soudan en 2011</p>	<p>Construction de camps à l'appui du référendum pour permettre à la MINUS d'achever la construction de centres d'inscription des électeurs dans les comtés en vue du référendum au Soudan. L'UNOPS sera chargé de la confirmation de la possession du site, du recrutement de personnel sur le plan national et international, de la coordination des achats, du suivi des activités, de l'inspection finale et du transfert à la MINUS, ainsi que des procédures d'achèvement du projet.</p>	<p><b>Chef de file</b>            MINUS</p> <p><b>Partenaire des Nations Unies</b>            Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)</p> <p><b>Partenaires nationaux</b>            Divers ministères dans différents emplacements au Soudan, incluant le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, des travailleurs et entrepreneurs locaux, et des superviseurs internationaux de la construction</p>



Map No. 4249 Rev. 17 UNITED NATIONS February 2011

Department of Field Support Cartographic Section